JEUDI 27 JANVIER 1916 (Édition P. L. G.) N° 434 — CINQ CENTIMES LE NUMÉRO — 32me ANNÉE. — N° 26

# LE MESSAGER DE BRUXELLES

ABONNEMENTS | BRUXELLES ET PROVINCE fr. 3.90 par trimestre fr. 1.30 par mois | On s'abonne dans tous les bureaux de poste du pays.

Directeur : FLORENT DELMOTTE — Rédacteur en chef : CHARLES DESBONNETS

Administration et Rédaction : 45, rue du Marché-aux-Poulets, 45, BRUXELLES

PUBLICITE (Consulter notre tarif en dernière page)

## Considérations sur les payements en général

Payer n'est pas chose si aisée que le croit le profane, à la condition encore d'avoir de quoi le faire. Lorsqu'on acquitte une dette ou une obligation, il faut s'entourer de certaines précautions que nous allons sommairement indiquer.

Tout d'abord, qu'entend-t-on par paiement ? C'est l'acquittement d'une dette ou d'une obligation.

Le créancier ne peut être contraint de recevoir autre chose que celle qui lui est due, quoique la valeur de la chose offerte soit égale ou même plus grande.

Le débiteur ne peut forcer le créancier à recevoir en partie le paiement de la dette.

Si la dette est d'une chose qui ne soit déterminée que par son espèce (comme denrées ou marchandises), le débiteur n'est pas tenu, pour être libéré, de la donner de la meilleure espèce, mais il ne pourra l'offrir de la plus mauvaise.

Si le paiement se fait en argent, il doit l'être en espèces ayant cours à l'époque du paiement et non au cours qu'elles avaient à l'époque où le bail a été fait.

S'il était formé une opposition entre les mains du locataire, il ne pourrait point payer qu'il ne lui eût été signifié une main-levée de l'opposant, ou un jugement qui l'autorisât à payer, à peine d'être exposé à payer deux fois, mais sauf recours, contre celui qui aurait reçu la première fois.

Le paiement doit être exécuté dans le lieu désigné par le bail; si le lieu n'y est pas désigné, le paiement doit être fait au domicile du débiteur.

Le paiement fait à celui qui n'aurait pas le pouvoir de recevoir pour le créancier est valable si celui-ci le ratifie ou s'il en a profité.

Si la procuration avait été révoquée et la révocation notifiée, le paiement ne serait pas valable.

Le sous-locataire ne peut opposer au propriétaire des paiements faits par anticipation au principal locataire.

Si le propriétaire était décédé, ce serait à ses héritiers ou à celui des héritiers chargé des recouvrements que le paiement devrait être fait, et, en cas que la succession fût déclarée vacante, au curateur de la succession vacante.

Si le propriétaire était absent, le locataire pourrait payer à la personne chargée par la justice d'administrer ses biens ou à ceux de ses héritiers qui seraient envoyés en possession provisoire de ses biens par le jugement du tribunal.

Dans les paiements en pièces d'argent de la somme de cinq cents francs et au-dessus, le débiteur est tenu de fournir le sac et la ficelle. Les sacs seront d'une dimension d'au moins mille francs chacun. Ils seront en bon état et faits avec la toile propre à cet usage.

La valeur des sacs sera payée par celui qui reçoit ou la retenue en sera exercée par celui qui paie, sur le pied de quinze centimes par sac. Peut-être ce prix de quinze centimes, admis comme base en temps de paix est-il supérieur actuellement que nous vivons, hélas ! en temps de guerre.

Le mode de paiement en sacs et au poids ne prive pas celui qui reçoit de la faculté d'ouvrir les sacs, de vérifier et de compter les espèces en présence du payeur.

Voilà pour les gens qui sont encore en état de payer leurs dettes ou d'acquitter leurs obligations. Voici maintenant, particulièrement à l'intention des industriels et commerçants menacés de la gêne ou de la ruine par suite du retrait du moratorium.

Que doit faire un industriel ou un commerçant hors d'état de payer ses dettes ? La prudence la plus élémentaire lui impose l'obligation de réunir même d'avance ses créanciers et de leur offrir une cession ou abandon de tous ses biens, mesure qu'il ne faut pas confondre avec la demande de concordat préventif à la faillite dont l'inconvénient, comme on le sait, est de devoir avoir recours à la publicité.

La cession volontaire, s'il y a plusieurs créanciers, doit être consentie par tous; le créancier qui ne l'aurait pas consentie ne serait aucunement lié et pourrait exercer contre les biens du débiteur toutes les poursuites autorisées par les lois. La raison en est que les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes et ne sont une loi que pour ceux qui les ont faites.

Comme on le verra par la dernière partie de notre exposé, la situation la plus obérée peut n'être pas irrémédiablement compromise, à la condition de ne pas perdre la tête et de ne pas manquer de prévoyance au point de ne pas soumettre les détails les plus complets d'une telle situation, à un homme compétent.

ARGUS.

## EN ROUMANIE

Le consulat de Roumanie à Pétrograd publie dans la presse un avis invitant tous les Roumains mobilisables à se présenter immédiatement au consulat pour y passer la visite médicale.

# COMMUNIQUÉS

### ALLEMAND

Berlin, 26 janvier. (Communiqué de midi.)

**Théâtre de la guerre à l'Ouest.**

**Les Français ont tenté de nombreuses contre-attaques, en vue de reprendre les tranchées que nous leur avons enlevées à l'est de Neuville. Chaque fois, ils ont été repoussés, à plusieurs reprises à la suite de corps à corps. Dans l'Argonne, les Français, en faisant exploser des mines, ont comblé sur une courte étendue notre tranchée située près de la hauteur 285, au nord-est de La Chalade ; nous avons occupé l'entonnoir creusé par l'explosion, après avoir fait échouer une attaque de l'ennemi. Nos hydro-avions de la marine ont attaqué les établissements militaires de l'ennemi près de La Panne, nos avions militaires ont lancé des bombes sur les installations de chemin de fer de Loo (au sud-ouest de Dixmude) et de Béthune.**

**Théâtre de la guerre à l'Est et dans les Balkans.**

**Pas d'événements notables.**

### AUTRICHIEN

Vienne, 26 janvier. (Communiqué d'hier.)

**Front russe**

**Hier, les différentes parties de notre front nord-est ont été de nouveau exposées au feu de l'artillerie russe. En beaucoup d'endroits, les éclaireurs ennemis ont déployé une grande activité.**

**Front italien**

**Sur le front du Tyrol, l'artillerie ennemie a canonné les localités de Creto (en Judicarie, et de Caldonazzo (vallée de la Sugana). Devant la tête de pont de Görz, de nouveaux combats sont engagés près d'Oslavija. Hier soir, l'activité de l'artillerie italienne a été visiblement plus énergique sur le front du territoire du littoral.**

**Front du Sud-Est**

**Le désarmement de l'armée monténégrine continue à s'opérer sans difficultés. Partout où nos troupes se montrent, les bataillons monténégrins déposent leurs armes sans hésiter, conformément aux ordres de leurs officiers. De nombreux détachements originaires de régions non encore occupées par les nôtres, viennent déclarer à nos avant-postes qu'ils sont prêts à capituler. A Scutari, nous avons capturé 12 canons, 500 fusils et 2 mitrailleuses. Les nouvelles lancées par nos ennemis au sujet de nouveaux combats qui auraient eu lieu dans le Monténégro, sont inventées de toutes pièces. Il se confirme que le roi a quitté son pays et son armée. En ce moment, il n'est pas encore possible de dire avec certitude en quelles mains a passé le pouvoir exécutif, mais au point de vue de la situation militaire résultant de la campagne monténégrine, cela n'a absolument pas d'importance.**

### TURC

**Constantinople, 26 janvier. — Le Quartier général mande : Sur le front de l'Irak, l'ennemi, se trouvant encore sous le coup des pertes énormes essuyées à Felahie, n'a pas tenté de nouvelle attaque. Près de Kut el Amara, combats d'artillerie intermittents. Dans le cours de la nuit du 17 au 18 janvier, nous avons réussi à surprendre un campement ennemi à l'ouest de Korna, où nous avons tué de nombreux soldats et beaucoup de bétail. Sur ce front, il y a eu exceptionnellement une forte chute de neige, suivie de grands froids. Sur le front du Caucase, rien d'important, sauf quelques escarmouches insignifiantes, à l'aile droite, au nord du Murad. Sur les autres fronts, aucun changement.**

### FRANÇAIS

**Paris, 25 janvier. (Communiqué officiel de 15 heures). — En Belgique, au cours de la nuit, les deux artilleries ont continué à se montrer actives, dans la région de Nieuport. De nouveaux détails confirment que les attaques ennemies tentées hier vers l'embouchure de l'Yser ont été disloquées par les tirs de notre artillerie. L'ennemi n'a pu déboucher, sauf sur un point, où quelques groupes parvinrent à pénétrer dans notre tranchée avancée. Ils en ont été chassés aussitôt après une lutte très vive à coups de grenades, qui leur a causé des pertes sensibles. En Artois, l'attaque dirigée hier par l'ennemi contre nos positions à l'est de Neuville-Saint-Vaast et qui avait complètement échoué, a été reprise par lui en fin de journée avec plus d'ampleur. Après une nouvelle série d'explosions de mines, accompagnée d'un très violent bombardement, l'ennemi a lancé une attaque sur un front de 1,500 mètres environ dans l'angle formé par la route d'Arras à Lens et la route de Neuville-Saint-Vaast à Thélus. L'ennemi a été repoussé et rejeté dans ses lignes par notre feu. En deux points où nos tranchées avaient été détruites par suite des explosions, l'ennemi a pu occuper les entonnoirs, dont la plupart lui ont été repris presque aussitôt. Dans les Vosges, nous avons effectué un bombardement efficace sur les ouvrages ennemis du Ban-de-Sapt.**

**Paris, 25 janvier. (Communiqué officiel de 23 heures). — En Belgique, au sud-est de Bœsinghe, notre artillerie, de concert avec l'artillerie britannique, a exécuté un violent bombardement des ouvrages ennemis qui ont subi des dégâts sérieux. Ce matin, deux avions ennemis ont jeté une quinzaine de bombes sur Dunkerque et sa banlieue. Cinq personnes ont été tuées et trois blessées. En Artois, la canonnade a été très vive à l'est de Neuville et dans la région de Vailly, où notre tir a réduit au silence plusieurs batteries ennemies. Au nord de l'Aisne, nous avons dispersé un important convoi ennemi dans la région de Craonne. Une batterie lourde ennemie qui tentait de détruire le pont de Berry-au-Bac a été endommagée par un tir de nos pièces de gros calibre. Sur les Hauts de Meuse, dans le secteur de Nouvilly, un petit détachement ennemi qui tentait de s'approcher de nos lignes après un assez vif bombardement, a été dispersé aisément par notre feu. Dans les Vosges, tirs efficaces de notre artillerie sur les positions ennemies de Muhlbach, Stoshweier et les casemates du Plan des Chênes.**

### ANGLAIS

**Londres, 24 janvier. — Au cours de la nuit, nous avons fait exploser une mine près de Saint-Eloi et avons causé des dommages considérables aux tranchées ennemies. Une petite patrouille a traversé les barrages en fil de fer près de Verlorenhoek, et, du parapet, a tiré dans les tranchées fortement garnisonnées, puis est rentrée indemne.**

**Activité réciproque de l'artillerie dans le secteur de Loos. Nous avons endommagé considérablement les tranchées au nord-est d'Armentières et avons réduit au silence les mortiers de tranchées ennemis près de Pilkem.**

### RUSSE

**Pétrograd, 25 janvier. — Près d'Illuxt, notre artillerie a bombardé efficacement des groupes de soldats allemands qui travaillaient aux retranchements.**

**Sur la Strypa moyenne, le feu de notre artillerie dans le secteur de Burkanow a également dispersé des groupes ennemis.**

**Dans le secteur de la Strypa inférieure, duel d'artillerie.**

### ITALIEN

**Rome, 25 janvier. — Le 22 janvier, notre infanterie a entrepris, dans la vallée de Lagarina, de petites poussées favorables pour nous sur les versants au nord de Mori. Dans la région de Riva, sur la rive gauche de l'Adige, l'ennemi a ouvert un violent feu de tirailleurs et de mitrailleuses sur nos positions dans les forts au nord du Zuggnatorta, sans entreprendre ensuite aucune offensive et sans causer de dégâts.**

**Le 23 janvier, notre artillerie a bombardé Moos et en a délogé les troupes ennemies occupantes.**

**L'activité de notre infanterie dans les secteurs de Plezzo et de Tolmin otient continuellement l'ennemi en haleine et l'a contraint d'interrompre ses travaux de fortification de ses positions. Nous avons fait quelques prisonniers.**

**Hier après-midi, les batteries ennemies des versants nord de Monte San Michele ont ouverte soudainement un feu violent sur nos positions sur la hauteur fortifiée au nord-est de Gradisca. Une concentration rapide et puissante de notre feu d'artillerie dans les secteurs en question a réduit au silence en moins d'un quart d'heure les batteries ennemies.**

# ETRANGER

### ANGLETERRE

LA QUESTION DU PAPIER

Le « Times » prévoit une diminution du format des journaux anglais. Si le gouvernement — dit-il — va jusqu'à défendre l'importation de tous les produits autres que ceux nécessaires aux besoins nationaux, les journaux anglais se trouveront dans le cas de leurs confrères des pays alliés, qui ont dû, au début de la guerre, réduire leurs formats, par suite de la pénurie de bois pour pâte à papier.

LE « SCOTIA » EN FEU

Le schooner « Scotia », le navire connu à bord duquel le Dr Bruce fit son expédition écossaise au Pôle Sud, a pris feu dans le canal de Bristol et a été mis à l'échouage à Sully.

LES MUNITIONS

En suite de la demande de M. Asquith d'employer autant que possible les ouvriers non exercés et les femmes dans les fabriques de munitions, des commissaires du gouvernement ont été nommés pour surveiller l'application des nouveaux règlements dans les districts de la Clyde et de la Tyne.

LE LIEUTENANT GOSCHEN TUE AU FRONT

Le lieutenant George Goschen, fils unique de l'ancien ambassadeur d'Angleterre à Berlin, a succombé à ses blessures en Mésopotamie. Il n'avait que 23 ans et s'était engagé comme volontaire en septembre 1914.

L'ANGLETERRE ET LES NEUTRES

Londres, 26 janvier. — Le ministre du Commerce, M. Runciman, répondant à une question lui posée à la Chambre des Communes, a répondu que le trafic des navires anglais entre les ports neutres doit être restreint le plus possible, mais qu'une défense absolue ne serait pas de l'intérêt national.

### FRANCE

LE MORATORIUM

Le moratorium pour les compagnies d'assurances a été de nouveau prolongé de deux mois.

LA QUESTION DES TRANSPORTS

Un congrès des Chambres de Commerce française, auquel plus de 120 Chambres étaient représentées, s'est réuni à Paris lundi dernier. On s'est surtout occupé de la crise des transports. Le congrès a également examiné la question d'une entente avec les Alliés pour faire échec au commerce des puissances ennemies.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

D'après les chiffres officiels publiés par le « Petit Parisien » sur le commerce extérieur de la France, les importations de vivres, de matières premières pour l'industrie et d'objets manufacturés se sont élevées, pour le mois de décembre 1915, à 873,117,000 francs, contre 406,858,000 francs en décembre 1914. En décembre 1915 les exportations ont été de 290,815,000 francs, contre 265,643,000 fr. en décembre 1914. Pour toute l'année 1915, les importations se sont élevées à 8,074,492,000 francs, contre 6,402,169,000 francs en 1914, les exportations sont descendues à 3,022,302,000 francs, ce qui constitue une diminution de 1,846,532,000 francs en comparaison avec 1914.

EXPLOSION A TARBES

L'agence Havas annonce qu'une explosion s'est produite dans une salle d'assortiment de cartouches de l'arsenal de Tarbes. Il y a cinq tués et une trentaine de blessés. L'explosion est due à un accident.

MORT D'UN GENERAL ANGLAIS

Le général de brigade Fitton, de l'armée anglaise, a succombé à ses blessures en France, le 20 courant.

### SUISSE

POUR LA NEUTRALITE

Les journaux suisses annoncent que le gouvernement fédéral a décidé que dans leurs rapports avec les autorités militaires suisses, les attachés militaires étrangers accrédités près le gouvernement fédéral seront reçus exclusivement par le généralissime et le chef du grand état-major.

LES PRISONNIERS TUBERCULEUX

On annonce de Berne que 100 prisonniers tuberculeux français et 100 allemands arriveront le 1er février en Suisse. Les Allemands seront transportés à Davos, les Français à Leysin, dans le canton de Vaud. Le 3 février on reprendra par la Suisse l'échange des prisonniers allemands et français gravement blessés.

### RUSSIE

L'ETAT DE SIEGE A MOUKDEN

En présence des troubles en Chine, le « Djen » de Pétrograd annonce que l'état de siège a été déclaré dans la province de Moukden.

### CANADA

LE BLOCUS

Reuter mande d'Ottawa que le gouvernement canadien a interdit, sauf pour l'Angleterre et ses colonies, l'exportation des chiffons et de l'huile de baleine.

### ITALIE

UN CONSEIL DE GUERRE A ROME

Les journaux de Londres annoncent qu'un conseil de guerre a été tenu à Rome sous la présidence du roi Victor-Emmanuel. La question albanaise était à l'ordre du jour.

### ALLEMAGNE

LA SESSION PARLEMENTAIRE

La Chambre du Reichstag compte fixer vers le 7 février sa prochaine séance afin de permettre à la commission parlementaire de terminer ses travaux considérables.

### ESPAGNE

LA QUESTION DU BLOCUS

Havas mande de Madrid :

Parlant au Conseil des ministres, le comte Romanones a souligné la gravité de la décision de l'Angleterre de renforcer encore le blocus contre l'Allemagne, et a fait remarquer que cette décision affecterait le commerce de l'Espagne. Il a déjà conféré à ce sujet avec les armateurs de Bilbao.

### HOLLANDE

UN DON DU ROI ALBERT

Le roi Albert a fait parvenir au ministre hollandais des affaires étrangères, par l'intermédiaire de notre ministre à La Haye, un don personnel de 5,000 fr. en faveur des inondés.

### SCANDINAVIE

LES ARMEMENTS DE LA SUEDE

Le gouvernement a demandé à la Chambre et au Sénat un crédit supplémentaire de 8,234,000 couronnes pour l'achat d'artillerie lourde, mitrailleuses et autre matériel de guerre moderne.

LA COMMISSION DU RIKSDAG

Le Riksdag a élu sa commission générale composée de douze membres, ainsi répartis : quatre députés de la droite parlementaire et deux droitiers du Sénat ; du parti indépendant, deux députés et un sénateur et des démocrates socialistes trois députés.

ENTRAVES AU COMMERCE DANOIS

De Copenhague :

En dépit de l'accord commercial anglo-danois, l'exportation des marchandises à destination du Danemark est à nouveau entravée par les autorites anglaises. M. Bramsen, directeur de l'assurance danoise contre les risques de guerre, a déclaré que les Anglais ont saisi, pendant la dernière quinzaine, un très grand nombre de marchandises destinées au Danemark, sans égard à l'honorabilité des maisons de commerce danoises. Même les clients danois d'ancienne date et de réputation éprouvée ne seraient plus respectés.

### LUXEMBOURG

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Le gouvernement grand-ducal a interdit l'exportation de la laine de mouton non apprêtée, ainsi que des déchets de laine et des chiffons. Le gouvernement se réserve toutefois d'accorder des autorisations spéciales.

L'importation des céréales, graines, fruits à cosses et légumes de toutes sortes ne pourra plus avoir lieu que sous le contrôle de la Centrale de l'Alimentation.

### CHINE ET JAPON

LES RELATIONS TELEGRAPHIQUES

Les relations télégraphiques entre le Japon et Tsing-Toa sont interrompues.

LE COMPLOT CONTRE YUAN-CHI-KAI

La « Novoje Wremja » apprend de Pékin que les instigateurs du complot récemment découvert contre la vie de Yuan-Chi-Kaï étaient le secrétaire et le premier valet de chambre du président, qui sont depuis plus de 20 ans à son service. Un parent de Yuan-Chi-Kaï faisait également partie du complot. Les autorités procèdent avec la plus grande sévérité. On doit s'attendre à un très grand nombre d'exécutions. Des révolutionnaires de Canton ont lancé des bombes contre la centrale électrique, mais l'attentat a raté. Les missionnaires étrangers quittent Soutchéou sur le Yang-Tse. Plusieurs engagements ont eu lieu entre les troupes du gouvernement et les révolutionnaires, ces derniers auraient eu l'avantage. Les communications télégraphiques entre Pékin et la province de Szet Tchouan ont été coupées par les révolutionnaires.

### AMERIQUE

LA QUESTION DU BLOCUS

Reuter mande de New-York que, d'après l' « Associated Press », le gouvernement des Etats-Unis a soulevé des objections contre l'application de la loi anglaise sur le commerce avec l'ennemi, qui serait de nature à affecter le commerce américain.

## LE TEMPS QU'IL FAIT

Vade-Mecum du *Messager de Bruxelles*

(Observatoire privé du journal)

27e jour de l'année 1916, reste 339 jours
Soleil levé à 7 h. 27 m., couché à 16 h. 23 m.
Lune levée à 4 h. 49 m., couchée à — h. — m.
N. L. le 3 fév., P. Q. le 10 fév., P. L. le 19 fév., D. Q. le 28 jan.

*Baromètre de la veille, à midi.*




Hauteur barométrique 773 m/m.
*Température de la veille* : maxima plus 6 centigrades ; minima moins 1 centigrade
Prévision pour le lendemain : froid, couvert.
La fête du jour : St-Jean Chrysostome.
La fête du lendemain : St-Julien.
Du janvier les jours croissent de 22 minutes le matin
Lune au périgée le 2 février à minuit.

# Aux Balkans

**Nouvel accord gréco-turc**

On mande d'Athènes que d'après des renseignements de source autorisée, une série de questions qui n'avaient pas été tranchées jusqu'ici entre la Turquie et la Grèce ,ont trouvé une solution satisfaisante. Des entrevues réitérées de M. Chalib est sorti un accord à l'amiable, et en même temps les relations entre les deux puissances se sont notablement améliorées.

**Négociations entre la Grèce et la Bulgarie**

D'après des nouvelles des Balkans parvenues à Pétrograd, des négociations importantes sont engagées entre la Grèce et la Bulgarie. On aurait accordé à la Grèce la satisfaction de ses visées dans l'Albanie méridionale.

**Evacuation de l'île de Moudros**

D'après des nouvelles adressées aux journaux suisses, les troupes anglaises et françaises s'apprêteraient à évacuer l'île de Moudros.

# NOS DEPECHES

**LA TERRE TREMBLE**

La station météorologique de Bildt a enregistré hier matin un fort tremblement de terre dont l'épicentre se trouvait à environ 2,800 km., probablement aux îles Açores ou au Caucase.

**UNE PROTESTATION AMERICAINE A L'ANGLETERRE**

De Washington :

Les Etats-Unis ont fait remettre à Londres une note de protestation contre toute application de la loi sur le commerce avec l'ennemi, qui pourrait porter atteinte au commerce américain. Ils estiment que les relations du capital américain et allemand avec les industries américaines sont de telle sorte qu'il serait impossible de porter un coup à l'Allemagne sans porter en même temps un grave préjudice aux intérêts des Etats-Unis.

**MORT DE M. THEOTOKIS**

L'agence Havas télégraphie d'Athènes que M. Theotokis, ancien président du Conseil grec, vient de décéder. Ses funérailles auront lieu aux frais de l'Etat.

**LA GUERRE OUTRE-MER**

L'agence Reuter mande, au sujet de la campagne d'Egypte, qu'une colonne anglaise, sous les ordres du général Wallace, a attaqué le 23 janvier le camp des Senoussis et a chassé les troupes ennemies. Le camp a été incendié. Les détails manquent.

# En Mer

— Lloyds mande de Gravesend qu'un vapeur de nom inconnu, parti de Gravesend, est entré en collision avec le vapeur hollandais « Batavier III », lequel fut endommagé et mis à l'échouage.

— Londres, 26 janvier. (Reuter.) — Le vapeur britannique « Norseman », 9,000 tonnes, aurait, paraît-il, été coulé. (Il s'agit probablement du vapeur « Norseman » enregistré au Lloyd comme jaugeant 10,750 tonnes.)

# Nouvelles publiées par le gouvernement général allemand

Londres, 26 janvier. — La dernière liste des pertes contient les noms de 44 officiers et de 1,142 soldats.

**NOS ABONNEMENTS PAR LA POSTE**

**Nous attirons l'attention toute spéciale de nos lecteurs sur les avantages de notre abonnement postal.**

**Moyennant fr. 1.30 par mois ou fr. 3.90 par trimestre, le « Messager de Bruxelles » est remis dans toute la Belgique à nos abonnés, au premier courrier du matin.**

**On s'abonne dans tous les bureaux de poste du pays et aux facteurs en tournée.**

**N.-B. — Les personnes habitant la province sont priées de ne pas nous envoyer le montant de leur abonnement, mais de s'adresser à leur bureau de poste, le bureau de Bruxelles n'inscrivant pas d'abonnés pour la province.**




**Petites Abeilles.**

*Le panier sous le bras, un joli panier de clair osier, qui s'orne d'un nœud de rubans souvent renouvelé, un panier pas comme tout le monde en a, car la coquetterie ne perd jamais ses droits, légères, élégantes et infiniment gracieuses, de belles demoiselles s'en vont de maison en maison.*

*Leur costume vient du bon faiseur à ces Cendrillons-Porte-Veine ; un sourire aux lèvres, avec tant de bonté au fond de leurs grands yeux, inlassables et tenaces elles présentent leur requête.*

*Leur voix est douce ; elle charme et sait convaincre.*

*Ce sont les « Petites Abeilles ».*

*Qui donc oserait leur refuser ?*

*Il faudrait être bien pauvre ou terriblement égoïste.*

*Elles demandent des œufs, des œufs qu'elles portent précautionneusement aux petits enfants des crèches, à ceux débiles, que des mamans miséreuses ne peuvent songer à soigner comme il faudrait.*

*Regardez-les passer, le panier plein, lorsque leurs quête est finie ; la moissonnée a été bonne, les Bruxellois sont charitables, c'est connu. Les petiots des asiles et des mansardes seront heureux...*

*« Petites Abeilles » butineuses de bonheur, recevez ici le salut auquel vous avez droit.*

*PICK.*

**L'affaire Wilmart.**

L'arrêt de la Cour d'Appel clôture cette petite cause célèbre qu'on a appelé « l'affaire Wilmart ». Il la clôture en ce qui concerne les deux principaux inculpés, car pour les comparses, la cause est remise à une date encore indéterminée.

Il y avait, en effet, lorsque l'affaire vint en 1914 devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, trois groupes bien dinstincts d'inculpés, le procès portant sur trois inculpations différentes.

Tout d'abord, à la base même de l'affaire, il y avait la gestion de la Société Gand-Terneuzen elle-même, son administration, les faux bilans et l'émission frauduleuse des obligations. Wilmart et Rasquin sont les deux inculpés visés par ces chefs d'accusation. C'est d'ailleurs la seule partie du procès venue actuellement en appel.

La seconde catégorie d'inculpés, M. Ithier et l'avocat Demaret, administrateurs de la société Gand-Terneuzen, furent poursuivis pour leur participation matérielle à la confection des obligations frauduleuses.

La troisième catégorie d'inculpés était représentée par MM. Alfred Wachter, récemment décédé, Dethier, son secrétaire et l'agent de change Van Hentenrijck. Ils eurent à répondre du placement en report d'une certaine quantité d'obligations.

Nestor Wilmart s'est toujours défendu d'être l'auteur matériel des faux bilans ou d'avoir collaboré de quelque manière que ce soit à la confection de ceux-ci. Les comptes avaient toujours été établis de cette façon à la Société du chemin de fer Gand-Terneuzen. C'étaient des comptes fictifs qui devaient masquer lse dérogations aux clauses de la concession accordant l'exploitation de la ligne. « Je reconnais toutes les fautes que j'ai commises, a-t-il dit, mais je repousse l'accusation de faux bilans. Je dois songer à mon avenir et à me refaire une situation dans l'industrie. Cette route me serait barrée si je venais à être condamné pour faux bilans... »

La Cour d'Appel ne s'est prononcée qu'en ce qui concerne Nestor Wilmart et Rasquin. Les autres inculpés, MM. Ithier, Demaret et Van Hentenrijck, ont pris du service dans l'armée belge, dès le début de la guerre, de même que l'avocat Huysmans fils, seul défenseur de M. Dethier, depuis le décès de son père, M. Louis Huysmans, ministre d'Etat, qui est mort au Havre.

M. Alfred Waechter, depuis longtemps miné par la maladie et d'un âge d'ailleurs déjà fort avancé, a succombé tout récemment. L'action pubique en ce qui le concerne est éteinte. Sa disparition aura vraisemblablement pour résultat d'atténuer dans une très large mesure la responsabilité de ceux qui n'avaient en réalité été que ses instruments dans l'émission des obligations : MM. Van Hentenrijck et Dethier.

Quoi qu'il en soit, le grand intérêt que le public avait prêté à l'affaire, disparaîtra avec la personnalité de Nestor Wilmart, dont le nom et la réputation ont été pour beaucoup dans le retentissement de la cause.

# ECHOS ET NOUVELLES

**La prochaine éclipse de soleil.**

Une éclipse partielle de soleil sera visible le 3 février prochain.

L'éclipse sera visible en Europe-occidentale, dans le Nord-Ouest africain, au Groenland, dans l'Amérique du Nord, en Amérique centrale, dans la moitié septentrionale de l'Amérique du Sud, dans une partie de l'Océan Pacifique et dans la moitié boréale de l'Océan Atlantique. La ligne centrale part du Grand Océan, traverse la Colombie et le Vénézuéla et continue par l'Atlantique, pour s'évanouir en plein océan, au sud de l'Islande et à l'ouest des îles Scilly. La phase totale aura une durée maxima de 2m 37s.

En Belgique, l'éclipse ne sera visible que dans la partie occidentale du pays, immédiatement avant le coucher du soleil.

Voici calculées, suivant le temps civil de Greenwich, sur lequel nos horloges avancent de 56 minutes, les phases du phénomène :

Commencement de l'éclipse générale, 13 h. 26 m. 9 s. ; commencement de l'éclipse centrale, 14 h. 29 m. 2 s. ; fin de l'éclipse centrale, 17 h. 31 m. ; fin de l'éclipse générale, 18 h. 33 m. 3 s.

**Les femmes et la fabrication des munitions.**

Etant donné l'intensité toujours croissante des fabrications de guerre et l'épuisement des cadres d'ouvriers spécialistes, M. Albert Thomas, dit le « Matin », vient d'adresser aux chefs d'établissements une nouvelle circulaire pour les inviter d'une façon plus pressante à utiliser la main-d'œuvre féminine. Le sous-secrétaire d'Etat de l'artillerie s'exprime ainsi :

« La seule catégorie de main-d'œuvre qui soit encore abondante est la main-d'œuvre féminine ; c'est donc à elle qu'il faut recourir dans toute la mesure du possible. »

**Une protestation contre la censure française.**

Le « Petit Parisien » publie une énergique protestation contre les procédés de la censure, qui a fait saisir une de ses éditions où figurait un communiqué du consul du Monténégro à Paris.

« Nos paquets, dit-il, ont été éventrés dans les gares de départ et confisqués par les gendarmes à leur arrivée, et tout cela alors que nous avions strictement suivi, dès qu'elles nous furent transmises, les indications de la censure, quelles que fussent les difficultés matérielles que nous éprouvions à le faire. »

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, ajoute « l'Echo de Paris », c'est que, quelques heures après, des instructions étaient données pour suspendre la saisie, mais elles arrivaient trop tard.

D'autre part, la « Liberté » a publié une protestation pour des faits analogues dont elle a été victime.

✦✦

**Mort du paysagiste Louis Japy.**

On annonce la mort à Paris, dans sa soixante-seizième année, du peintre paysagiste Louis Japy. C'est un des derniers élèves de Corot qui s'en va. Jurassien comme Courbet, il a fait moins de bruit dans la vie, mais son œuvre n'a point passé inaperçu. Dans l'interprétation des effets de brume, de brouillard et de neige, des soleils légers et pâles du printemps, il a porté une sincérité émue et des raffinements de délicatesse qui l'avaient classé, dès le début de sa carrière, parmi les plus personnels des peintres français. Sa clientèle ne se recruta pas seulement parmi les amateurs français, mais parmi ceux des Etats-Unis.

✦✦

**Les carnets de voyage à prix réduits.**

Les administrations communales viennent de recevoir des instructions en ce qui concerne la délivrance des attestations exigées par l'administration des chemins de fer, pour la délivrance aux ouvriers et employés de carnets de coupons de voyage à prix réduits. Le prix du déplacement du domicile des bénéficiaires à la localité où ils ont leurs occupations, s'élève à 2 1,2 centimes par kilomètre. Il faut, pour jouir de cet avantage, être employé ou ouvrier et ne pas jouir d'un revenu journalier de plus de 6 francs.

La production d'une attestation émanant de l'administration communale est indispensable pour éviter les abus, et écarter du bénéfice de la faveur les personnes dont le revenu est assez élevé pour leur permettre de payer les prix ordinaires du barème de transport.

✦✦

**Les brevets d'invention.**

On constate depuis quelque temps une recrudescence très accentuée dans le nombre des inventions nouvelles dont le dépôt légal est opéré aux Bureau des Brevets. Dans les premiers temps de la guerre, les inveteurs avaient paru se réserver quelque peu, les dépôts étaient rares, d'autant plus que les grandes sociétés industrielles qui figurent parmi les meilleurs « clients » de l'Office des Brevets, chômaient pour la plupart.

Actuellement, on est loin encore des 9,000 brevets démandés en 1914 et des 9,600 demandés en 1913. Mais pour autant qu'on puisse en juger, les brevets déposés actuellement ont trait à des inventions sérieuses et n'ont pas le caractère fantaisiste qu'on pouvait constater pour la majeure partie de ceux demandés dans ces dernières années et dont l'énoncé provoquait les brocards de la presse. Dans le millier de brevets, déposés dans ces derniers mois, on en a constaté un certain nombre ayant trait à la guerre... engins divers, explosifs, dispositifs pour l'étude du tir, etc, dont un grand nombre émanent de pays étrangers.

✦✦

**Pensées.**

On peut diviser les animaux en personnes d'esprit et en personnes de talent. Le chien, l'éléphant, par exemple, sont des gens d'esprit; le rossignol et le ver à soie, des gens de talent.

***

Si le talent empêche le génie de tomber, le génie l'empêche de ramper.

***

L'être qui ne fait que sentir ne pense pas encore, et l'être qui pense sent toujours.

# Faits Divers

*ESCROC NOUVEAU GENRE.* — Un nommé V..., récidiviste de l'escroquerie, cherche en ce moment à tromper les commerçants de la ville en leur extorquant, à titre d'acomptes, de petites sommes à valoir sur des annonces qu'il leur promet de faire passer dans une publication dénommée « Idéal », dont il se dit le directeur. «Idéal», faut-il le dire, n'existe que dans l'imagination du trop peu scrupuleux V... Plainte a été déposée à sa charge.

—x—

*VOLS.* — M. Pirson, rue du Bailli, 83, à Ixelles, s'est vu enlever de ses magasins plusieurs quartiers de viande d'une valeur de plusieurs centaines de francs.

— M. A..., industriel, rue Bara, 157, a constaté que pendant le trajet de la gare du Midi à son domicile, des escarpes ont enlevé de son camion des ballots de tissus, de coton, flanelle, ainsi que du savon, le tout représentant 7,385 francs. Le vol a dû être commis en plusieurs fois.

*SURPRIS EN FLAGRANT DELIT.* — Un individu assez correctement vêtu, nommé B..., s'était fait servir au café, 100, Chaussée de Wavre, un lambic. Pendant la courte absence de la patronne, il s'était emparé des mesures en étain. Surpris, il voulut prendre la fuite, mais il dut abandonner le produit de son larcin. Poursuivi, il a été arrêté à hauteur de la rue de l'Etang et conduit au commissariat de la Chaussée d'Ixelles, où il a été dressé procès-verbal à sa charge.

—x—

*ACCIDENT DE VOIRIE.* — Le nommé Adolphe Ghislain, âgé de 20 ans, fut pris en écharpe, Place Bara, par un camion qu'il n'avait pas vu venir. Le malheureux fut lancé sous le pesant véhicule, dont une roue lui passa sur le corps. Le pauvre garçon fut admis d'urgence à l'hôpital. Son état est fort grave.

—x—

*LE CHEVAL D'ABORD.* — Des escarpes s'étant introduits par effraction dans la propriété de M. Haussem, Chaussée d'Alsemberg, à Rhode-Ste-Genèse, enlevèrent le cheval, l'harnachèrent, puis se rendirent chez le maraîcher Berkmans, Avenue de la Forêt de Soignes, où ils trouvèrent une charrette à leur convenance. Ils attelèrent celle-ci et partirent dans la direction de Bruxelles.

Le signalement de l'attelage vient d'être transmis à la police judiciaire de Bruxelles, qui ne tardera pas à mettre la main au collet des voleurs.

—x—

*CAMBRIOLAGE.* — M. Salomon M..., de la rue Forestière, à Ixelles, est absent depuis le début de la guerre. La police vient de constater qu'on a dérobé dans son habitation diverses statuettes de valeur, entre autres : un mineur armé de son pic, une femme au rateau, deux calices avec couvercle en argent, une quantité d'antiquités.

—x—

*PORTEFEUILLE PERDU OU VOLE.* — M. B. F..., représentant de commerce de la rue de ten Bosch, à Ixelles, après avoir fait de nombreuses courses en ville, s'est aperçu qu'on lui avait enlevé son portefeuille, contenant plus de 300 francs, lequel était placé dans la poche intérieure de son pardessus.

—x—

*RAT D'HOTEL.* — Une nommée D... Marguerite, qui s'était fait héberger sous un faux nom dans un hôtel du Boulevard Jamar, se disposait à disparaître sans payer lorsqu'elle fut arrêtée par l'agent Escrenier. Elle a été conduite au commissariat de Saint-Gilles.

—x—

*CAMBRIOLAGE.* — Des malfaiteurs se sont introduits à l'aide de fausses clefs dans les magasins de M. Harmeman, et en ont enlevé une grande quantité de marchandises. Le vol a été constaté ce matin à l'ouverture des bureaux.

—x—

*VALEURS FRAPPEES D'OPPOSITION.* — Vol à Charleroi : 7 actions de Charbonnage de Ham-sur-Sambre n. 2794, 3565, 8768, 10155, 10874, 11822, 11902.

## ETRANGER

*L'ESCROQUERIE DE GUSTAVE WIEL.* — Le sexagénaire Gustave Wiel de Paris pratique l'escroquerie au prisonnier de guerre.

Après avoir relevé, dans les journaux, les annonces des familles recherchant un disparu, il se présente dans ces familles et raconte que, par l'intermédiaire de son neveu, prisonnier au camp de Zossen, près de Berlin, ancien soldat dans le régiment du « cher disparu », il pourra obtenir des renseignements utiles. Il rédige sur le champ une lettre à l'adresse de son neveu, Gaston Wiel, et charge la famille de mettre elle-même cette lettre à la poste. Puis sa visite se termine par une demande de secours.

Au camp de Zossen, les prisonniers français se sont émus des lettres adressées à Gaston Wiel, inconnu, dont le régiment d'origine changeait continuellement. L'un d'eux, l'adjudant Wuillaume, a écrit au président de la Croix-Rouge française pour lui signaler les escroqueries vraisemblables auxquelles se livrait Wiel.

Mis en état d'arrestation, Gustave Wiel a comparu hier devant la correctionnelle. Le tribunal a condamné l'escroc à trois mois de prison.

# La Vie en Province

## LIEGE

*(De notre correspondant particulier)*

**Au Théâtre du Trianon**

Vendredi 28 janvier, la direction du Théâtre Trianon clôturera la série des représentations de « Totoye » par une soirée à grand gala qui se donnera au bénéfice des artistes.

Si « Totoye » a vécu, le Trianon ne chômera pas. On nous annonce pour le samedi 29 courant la première de cet hilarant vaudeville « Ce bon M. Zoetebeek », l'œuvre bien connue de MM. Van Roy et Bajard.

**Les épaves de la Meuse**

On a retiré lundi matin, vers 10 heures, au barrage de Coronmeuse, le cadavre d'un inconnu qui paraît avoir séjourné trois à quatre semaines dans l'eau. Le noyé ne portait sur lui aucune pièce permettant d'établir son identité. Aucune trace de violence n'a été relevée par le médecin qui a examiné le corps de cet homme.

Voici son signalement détaillé : Age, environ 50 ans; taille, 1 m. 60 à 1 m. 65; corpulence moyenne; cheveux châtains clairs, grisonnants, moustache roussâtre; vêtu complet foncé à lignes verticales vertes et brunes et peu apparentes; vareuse bleue tricotée; chaussettes laine grise; souliers noirs à crochets; chemise en coton couleur bleue-brune-noire; mouchoir de poche blanc à pois noirs; montre en argent à clef, dont la cuvette extérieure représente un cheval au galop et à l'intérieur de laquelle est gravé H. Michel; cette montre se trouvait dans un boîtier en nickel; une chaîne fine en métal doré avec breloque affectant la forme d'une « floche »; dans une de ses poches, le noyé avait un chapelet, une pipe en bois et une blague à tabac brune en vessie de porc; on a trouvé également une porte-monnaie contenant quelques sous.

Le cadavre a été transporté à la morgue après les formalités d'usage.

**Un accident**

Mardi matin, M. D... Jules, habitant rue Entre-deux-Ponts, s'est foulé le pied gauche en descendant du tram quai Saint-Léonard.

M. D... a été reconduit chez lui en voiture.

**Vol avec escalade et effraction**

Dans la nuit du 23 au 24, un ou des individus restés inconnus jusqu'à ce jour se sont introduits, à l'aide d'escalade et effraction, dans l'échoppe appartenant à M. B..., habitant rue Xhovement, et située rue Haute Sauvenière, dans un terrain clôturé.

Les malandrins ont enlevé trois caisses de raisins valant une vingtaine de francs.

**Toujours les fausses pièces**

On a remis en paiement au bureau de ravitaillement de la rue Sainte-Marguerite, une fausse pièce de 25 centimes en plomb.

**Les vols**

— On a dérobé au préjudice de Mme N..., demeurant rue Fond Pirette, une manne de linge qui se trouvait dans la cour de l'intéressé.

— Un inconnu s'est approprié un sac de farine appartenant à M. C... Antoine, habitant rue Naniot.

**Vol et tentative de vol qualifié**

La police a rédigé procès-verbal à charge des nommés A... Henri, H... Alphonse, L... Léopold, V... Henri et J... Nicolas, du chef de vols et tentative de vols qualifiés dans le quartier de Longdoz.

**Tribunal correctionnel**

Audience du 25 janvier 1916

Histoire du grand monde. — Dans le courant de 1912, un richissime des environs de Liége, M. Van P..., faisait la connaissance d'une jolie Bruxelloise répondant au nom de Maud-Hélène A..., rentière de « profession ». La petite Maud qui, malheureusement était mariée, plaidait précisément en divorce lorsqu'elle connût M. Van P... Aussi, à peine le contrat nuptial fut-il à tous les diables, qu'elle s'empressa de venir partager le « home » de notre illustre concitoyen, en qualité de pseudo-madame Van P... Tout le personnel de la maison s'inclinait en l'appelant : « Madame », et monsieur exigeait d'ailleurs qu'il en fut ainsi. Le couple, improvisé à la mode nouvelle, vécut, roula, chassa, et Maud, à l'occasion, présidait les dîners... d'amis. Mais là ne se bornait point le rôle de ce Fregoli en jupons; comme Van P... était beaucoup plus vieux qu'elle, il lui arrivait de le faire passer... pour son père!... Oh! Vénus, indigne-toi!

Ce fut, hélas, l'éternelle histoire de la cruche; la lune de miel léchée, les amoureux se séparèrent et la guerre éclata. Oh! cette guerre! Les obus, c'est-à-dire les notes de Maud commencèrent à pleuvoir sur le crâne de ce malheureux Van P..., qui prétendit que son ex-dame avait trop dépassé les bornes de la licence. Thémis intervint, brrr! Comme elle a le talent de tout gâter, voilà qu'elle inculpe la belle Maud de port de faux nom et de s'être fait remettre de la marchandise en employant des manœuvres frauduleuses. Pour se défendre, Maud prétend qu'elle n'a jamais donné de faux nom, que M. Van P... la faisait passer pour sa dame, voire pour sa fille. Elle fait, en outre, observer que certaines acquisitions ne lui étaient pas exclusivement destinées, mais bien à la communauté. M. Van P... entendu comme témoin, paraît plutôt fort piteux, surtout en entendant les dépositions de personnes qui semblaient corroborer les dires de Maud A... L'un des témoins, un commerçants, alla même jusqu'à dire que Madame ne faisait pas de dépenses en rapport avec l'élégance qu'elle affichait. L'affaire fut remise pour plaider et, dans l'intervalle, maître Van P... trépassa. Les héritiers ont renoncé à la partie civile et, Me Gournez père qui plaide pour la prévenue n'a pas grand'peine à prouver qu'il ne reste rien de la prévention à charge de sa cliente. Aussi a-t-elle été acquittée.

## HUY

*(De notre correspondant particulier)*

**Vol**

A la fin de la semaine dernière, le nommé Edmond L... avisa des sacs de graine de trèfle se trouvant en gare de Statte et en vola quatre. Sylvain D..., charretier, les transporta chez D..., à Bas-Oha. Alors L... se présenta à la grande firme Collette Ronchaine pour y offrir en vente les graines volées. Elles valaient environ 600 fr. Son langage hésitant et maladroit le fit prendre. On le fit arrêter, ainsi qu'un autre complice, M..., rue Axhelière, qui avait transporté les sacs.

**Cours et conférences**

Mardi, M. l'abbé Houyet, professeur au Petit Séminaire de Saint-Quirin, occupait la chaire de l'Essor. Il nous parla des mœurs de la Norwège, de son industrie, de son histoire. Le public nombreux l'applaudit vivement. Jeudi, le groupe dévoué d'amateurs qui donne avec tant d'aisance et de distinction les charmantes lectures de Molière, avait repris « Les Précieuses Ridicules » et « Le médecin malgré lui ». Ce fut un succès plus gros encore que la première fois.

Pour clôturer la semaine, M. Ruffin Dion vint nous entretenir de la satire. Il nous parla d'Aristophane, Perse, Juvénal, la satire Ménippée et lut des épigrammes de Voltaire, de Lebrun, des pages profondes de Swift, des vers de Boileau. La péroraison de l'aimable orateur fut saluée par d'unanimes acclamations.

## AUBEL

*(De notre correspondant particulier)*

Les sociétés d'Aubel viennent de prendre une mesure simple et économique, donnant beaucoup de satisfaction aux intéressés. On vient en effet de distribuer aux pauvres de la région de bons sabots de bois qui leur permettront d'affronter les rigueurs de l'hiver.

## ANS

*(De notre correspondant particulier)*

Sur l'initiative de M. Anten, un groupement intercommunal de l'œuvre des Orphelins de Soldats s'est formé ici. L'œuvre protège les enfants des soldats morts à la guerre. Provisoirement elle s'occupera aussi dans la mesure du possible des enfants des autres soldats.

Le but poursuivi peut se résumer comme suit :

Aider la veuve dans l'éducation hygiénique, professionnelle et morale de ses enfants, en s'inspirant de ce qu'aurait fait le père si les événements ne l'avaient obligé à quitter le foyer familial.

Rallier à notre cause des hommes d'expérience qui nous renseigneront, nous aideront, nous suppléeront.

Agir en bons voisins, en véritables amis des familles, qu'elles soient ou non nécessiteuses, pour tâcher d'acquitter la dette sacrée de reconnaissance que nous avons contractée envers nos concitoyens.

Ecarter de notre action tout ce qui pourrait paraître officiel pour nous borner à une action purement philanthropique.

Bref, faire le plus de bien possible, abstraction faite de toute autre considération.

Par l'entente patriotique de tous, nous espérons mener notre initiative à bonne fin. La coopération des hommes de cœur nous est nécessaire; aussi faisons-nous appel à leur dévouement, à leur sollicitude pour les enfants de ceux dont l'abnégation nous honore.

La qualité de membre s'acquiert comme suit :

1) Membre honoraire, les personnes dont la cotisation est de 1 fr. minimum par an;

2) Membre protecteur, celles dont la cotisation est de 5 fr. par an;

3) Membre actif, celles qui coopèrent, fut-ce sans contribuer par une cotisation;

4) Membres à vie, celles qui font un versement unique de 20 fr.;

5) Donateur, celles qui font un don de 100 francs.

Le bureau a été composé de MM. G. Anten, Président; Pie Lecampe et Jules Halbart, vice-présidents : G. Wodon, trésorier général; Ad. Clerbois, secrétaire-général; Jos. Bronfort, Jos. Malaise, Pierre Lakaye et Eug. Maréchal, conseillers.

Membres enquêteurs : pour Alleur : MM. P. Streel et J. Gabriel; Ans, quartier du Centre et le bas de la commune : H. Lambinon fils et L. Nicaise; quartier du plateau : F. Dressens et Lucien Mottard; Awans : Dehalu; Bierset : de Grand'hy; Glain : H. Houdret et Werson; Grace-Berleur : D. de Lexhy; Hognoul : J. Herbillon; Loncin : Germeau; Montegnée : Angenot et Roland; Rocour : J. Gaussin; Roloux : B. Collette; St-Nicolas : Mme Ghinio-Banneux et M. A. Kairis; Voroux-Goreux : A. de Grady.

## CHARLEROI

*(De notre correspondant particulier)*

**Vols**

L'agent de police Yernaux a découvert rue Jonet un poussard abandonné contenant près de 400 kilogs de cuivre. Une enquête est ouverte.

— Un gosse d'une douzaine d'années, profitant de l'inattention d'une marchande installée au marché de la Ville-Basse, s'empara d'un coffret où était renfermé la recette de la journée, puis s'enfuit. Poursuivi il trébucha et put ainsi être appréhendé. Il a été mis à la disposition du juge des enfants.

— La Chambre du Conseil vient de confirmer le mandat d'arrêt décerné à charge d'un commissionnaire de la ville, impliqué dans le vol de deux ballots de laine commis récemment à la gare de l'Ouest.

**Important cambriolage**

Des voleurs se sont introduits dans la cour de l'habitation du Docteur Sombreffe, à Jumet-Gohissart. En brisant un carreau, ils pénétrèrent dans la cuisine, puis se mirent en devoir d'explorer toutes les pièces de l'immeuble, sans crainte d'être dérangés M. Sombreffe et sa famille étant partis en visite. Ils s'emparèrent d'une somme de 820 francs qui se trouvait dans le tiroir d'un pupitre d'une collection de timbres-poste, évaluée à 3,000 francs, ainsi que de plusieurs bijoux en or pour plus de 300 francs. Le vol a été commis vers 5 h. du soir. La police informe.

**Fête philanthropique**

La matinée artistique organisée au profit de l'œuvre du Vêtement aux prisonniers de guerre Jumétois a obtenu un grand succès. Un public nombreux et choisi témoigna sa vive satisfaction aux talentueux artistes et au vaillant comité. Grâce à M. le Docteur Dogniaux, qui a bien voulu patronner l'œuvre et à une collecte pratiquée dans la salle, le comité est parvenu à couvrir tous les frais de la fête; ce qui lui permettra de consacrer le produit de la recette, qui s'élève à 335 francs, à l'achat et à la confection de costumes pour les plus nécessiteux d'entre les prisonniers Jumétois.

Voilà un beau geste qu'il convient de souligner.

**Accident**

Aux usines de l'Alliance, à Marchienne-Est, des ouvriers ayant terminé un travail en béton armé procédaient au déblaiement des échafaudages, quand ceux-ci s'écroulèrent, entraînant dans leur chute quatre ouvriers, dont trois restèrent accrochés à 12 mètres de hauteur, après une chute de 6 mètres. Malheureusement le quatrième vint s'écraser sur le sol. Son état est désespéré.

**Suites funestes**

Alexis Collet, la victime de l'accident de roulage survenu jeudi dernier rue Neuve, à Charleroi et que nous avons rapporté dans une précédente chronique, vient de succomber à ses blessures.

## NAMUR

*(De notre correspondant particulier)*

**En correctionnelle**

Les débats de l'affaire Gallet — vols et pillages de maisons abandonnées des communes de la Basse-Sambre — ont repris devant le tribunal correctionnel de notre ville par les plaidoiries des défenseurs des inculpés. Au cours d'une longue plaidoirie, Me Surray, qui défendait les 2e, 5e, 10e, 12e et 13e prévenus, a fait valoir les arguments qui doivent faire bénéficier ses clients de larges circonstances atténuantes. L'honorable avocat estime que le tribunal fera chose sage en appliquant la loi de façon modérée et en considérant les délits comme résultant d'une même intention criminelle.

Sur le même thème, Me Nitelet, pour Debry Victor et son épouse Finfe Marie; Me Sandron, pour Etienne Henri et Me Monjoie pour Lombet Alfred, ont brodé diverses variations.

**Les disparus**

En septembre 1914, Désiré Collignon, né à Andenne le 29 novembre 1899, disparaissait de la maison paternelle, rue J.-B. Brabant, 53, à Namur, en disant à sa sœur qu'il allait à Bioul occuper un emploi de garçon de ferme, qui lui était réservé. Or, à Bioul pas plus que dans les environs, l'on n'a entendu parler de lui. La police fait des recherches.

— La nommée Joséphine Benoit, âgée de 17 ans, domiciliée à Ham-sur-Sambre, a disparu depuis le 6 janvier dernier. Certaines personnes disent avoir vu qu'elle se jetait dans la Sambre, près de la glacerie de Jemeppe-sur-Sambre. On ne sait ce qui aurait pu la pousser au suicide.

**Chronique des vols**

Le garde-champêtre de Namêche a surpris deux ménagères de la localité qui volaient du charbon dans une remise de MM. Gillard frères. La quantité de combustible enlevé est évaluée à 1,000 kilogs. Procès-verbal a été dressé.

— Des voleurs se sont introduits chez M. Jules Février, brasseur à Sombreffe et ont enlevé deux courroies, dont l'une seule vaut 350 francs. La police a été prévenue.

— A Floreffe, 2,000 kilogs de charbon ont été volés d'une remise située au lieu dit « Préat », appartenant à un industriel, M. Emile Carton. On recherche les voleurs.

— 56 kilogs de fils de cuivre, valant 250 francs, ont été volés à Tamines, au charbonnage Sainte-Eugénie.

— A Falisolle, des malfaiteurs ont coupé et enlevé des fils de cuivre servant à l'éclairage de la commune. On en a pris 600 mètres, ce qui représente une valeur de 250 francs.

— A Tamines, à la société anonyme des charbonnages, vol de 30 mètres de fils.

— A Fosses, chez M. Jean Biot, fabricant de chaussures, cinq poules ont été volées. La police informe.

## TOURNAI

*(De notre correspondant particulier)*

**Les bons de guerre**

Les bourgmestres de Tournai et communes de l'arrondissement viennent de tenir une assemblée et ont voté une déclaration destinée à donner confiance au public, que les bourgmestres engagent à accepter les bons comme au début de leur émission. Ces Messieurs constatent que dans nulle commune le montant des émissions n'a été excessif et que le public peut avoir la certitude du remboursement sans perte dans le délai prévu.

## GAND

*(De notre correspondant particulier)*

**Office central d'identification**

L'Office central d'identification, pour les secourus de l'agglomération gantoise, fonctionne depuis quatre mois. Un personnel de 25 employés, sous la direction de M. Caroen, s'y occupe à dresser la fiche des 39,000 familles assistées de la ville de Gand, et des 7,500 familles assistées des communes suburbaines. Ce travail est aujourd'hui achevé, et doit uniquement être tenu à jour. Il est complété par un double index, classant les assistés par section de police et par ordre alphabétique. On se rendra compte, tout à la fois, de la complication et de l'utilité de ce travail, si l'on réfléchit que les diverses œuvres d'assistance, officielles ou subsidiées, comptent ensemble 128,000 secourus environ. Ajoutez à cela les secours de la bienfaisance privée. Il est du plus haut intérêt, pour la judicieuse et équitable répartition des dons, de savoir quelles sont les ressources réelles de chaque ménage assisté, tant en ce qui concerne les secours qu'en ce qui concerne la bienfaisance. L'office a déjà découvert et signalé plus de 2,000 abus. Il y a des ménages qui s'étaient procuré deux domiciles et recevaient, grâce à ce stratagème, double portion. Les particuliers, dont on sollicite l'aide, ont naturellement le droit, comme les œuvres, d'obtenir, sur bulletin de demande, toutes informations propres à empêcher l'exploitation de la charité.

C'est à l'initiative de l'administration communale que ce bureau a été créé. Il est surveillé par un comité de 3 membres délégués par les trois groupes politiques du Conseil communal. Les services sont installés rue Savaen, 11, à Gand.

## ANVERS

*(De notre correspondant particulier)*

**Mouvement du port**

Arrivages du 24 janvier : 5 steamers, 1 remorqueur, 4 bateaux-moteurs, 25 allèges.

Départs du 24 janvier : 3 steamers, 1 bateau-moteur, 10 allèges.

**Encore une trouvaille ?**

Dans le courant de l'après-midi on a arrêté le nommé E. V... Il était porteur d'un lingot de zinc pesant environ 10 kilos, qu'il prétendait avoir trouvé au n. 68 des Bassins et qu'il voulait vendre. Une enquête est ouverte.

**Mort subite**

Marie L. J..., demeurant rue du Caillou, a été trouvée morte dans son lit. Le docteur Hodeige attribue son décès à une maladie de cœur. Le cadavre a été transporté à la morgue.

**Voleurs de cuivre**

Dans le courant de la nuit, deux plaques en bronze ont été volées du monument érigé à la mémoire des soldats français morts en 1830. Les plaques sont en forme de trapèze et assez grandes.

**Un vol abominable**

Une pauvre mère avait chargé sa fillette de 11 ans d'aller acheter un pain, et lui avait donné à cet effet 65 centimes. Une jeune fille suivit l'enfant, lui enleva son argent et prit la fuite. Le tribunal a condamné cette voleuse à 1 mois de prison.

**Pour les magasins de ravitaillement**

Les personnes pourvues d'une carte de famille portant un des numéros allant de 1 à 5000, doivent la faire remplacer, de 9 à 1 heure, aux bureaux du quai Van Dyck, 14. Tous ceux qui ne sont pas encore en possession d'une carte peuvent s'en procurer une de 1 à 4 heures.

**Ecoles communales. — Avis**

Le Collège des bourgmestre et échevins procédera le jeudi 27 courant, à 1 1/2 (h. d. l. T.), en l'hôtel de ville (salle Leys), à la distribution des diplômes d'honneur aux membres du personnel enseignant ayant plus de 25 ou 35 années de service dans les écoles officielles d'Anvers.

Messieurs les membres de la Commission de l'enseignement sont priés d'assister à cette solennité.

Anvers, le 22 janvier 1916.

L'échevin de l'instruction publique,
Victor DESGUIN.

**L'exposition du cercle artistique**

C'est samedi dernier qu'a eu lieu l'ouverture de l'exposition des fermes et habitations rurales. On sait que l'initiative en est due à la Société Royale des Architectes, au Cercle d'Architecture et à la Commission provinciale d'embellissement de la vie rurale.

Bien des reconstructions seront à faire dans notre pays; d'autre part, il faudra éliminer des obstacles ou démolir des constructions dont la situation empêchera de les conserver. En ce qui concerne les monuments, des bâtisses ayant une valeur architecturale qui occupent des endroits où suivant les règles de l'esthétique, ils ne sont pas à leur place, devront être réédifiés ailleurs ou sont condamnés à disparaître.

Le tracé des rues, des marchés et des places publiques de ville et de villages ne suffit plus sur bien des points aux exigences et devra être adapté à celles du mouvement commercial et industriel.

De tout cela de nombreux projets et des photographies figurent à l'exposition, les envois sont nombreux.

Les exposants sont loin d'être les premiers venus et ce qu'on nous montre témoigne d'études approfondies, de connaissances sérieuses. En outre, il sera organisé des conférences, données par des personnes compétentes et qui seront de nature à éclairer plusieurs points importants et à convaincre les non-initiés du grand intérêt qui s'attache à ces utiles efforts.

L'exposition restera ouverte jusqu'au 18 février prochain.

**A Schooten. Pour les prisonniers**

La fête organisée au patronnage au profit de nos prisonniers de guerre a produit un bénéfice net de 530 francs.

**Etat-civil du 22 janvier 1916**

Décès. — Sexe masc. : F. Lamoen, commis, 19 ans, rue des Béguines, 48; J. Germanus, cordonnier, 54 ans, chaussée de Boom, 304; L. Es, menuisier, 61 ans, ép. de M. Vergauwen, rue Victor Driessens, 21; C. De Gelder, commissionnaire, 30 ans, ép. de M. Dudts, rue Van Ursel, 4; A. Van Rompaey, journ., 38 ans, rue de la Chapelle de Grâce, 24; G. Keulemans, s. p., 68 ans, Longue rue Neuve, 76; 2 enfants au-dessous de 7 ans. — Sexe fém. : E. De Potter, 75 ans, ép. de J. Van Overmeir, Grande rue Pierre Pot, 26; E. van Spaendonk, 59 ans, ép. de A. Stoop, rue Van Leruis, 21; M. Verbaenen, s. p., 71 ans, veuve de C. Mol, Longue rue Yperman, 12.

Naissances.— Sexe masc. 6, sexe fém. 6.

Mariages contractés les 18, 19 et 22 janvier

F. Leemans-Th. Valckx; J. Varbeke-F. Haerens; A. De Cleir-L. Daems; P. Van Ishoven-M. Wilms; J. Van Hees-Ch. De Bock; A. Segers-A. Vervoort; F. Verbeeck-L. Van den Bogaert; W. Jönsson-I. Langhmans; J. Laureys-A. Warmoes; W. Van Acker-Th. De Backer; J. Slegers-L. Langenbick; L. Geeraerts-M. Baeyens; F. Lambot-M. Van der Auwera; R. Pinsard-M. Goossens; L. Huybrechts-M. Cortes; H. Oleson-J. Schram; E. Vergutz-J. Thys; F. Janssens-L. Dom.

---

Feuilleton du *Messager de Bruxelles* 60

# Le Secret de l'Eventail

**Grand Roman Dramatique Inédit**

PAR

**AXEL GHAIR**

## DEUXIEME PARTIE

### LE COTTAGE MYSTERIEUX

### IX

**Chasse de nuit**

— Chez le juge, tout le monde est couché dès onze heures du soir; ce n'est qu'après cette heure que nous avons des chances de voir sortir notre voleur.

— Qui soupçonnez-vous?

— Personne et tout le monde; je sais cependant que la femme de chambre de madame Vouziat est depuis trop longtemps à son service pour pouvoir être l'objet de nos soupçons.

Cependant, si elle est incapable de trahir ses maîtres, elle peut être indiscrète et nous devons par conséquent la surveiller tout comme le restant du personnel.

— Ce n'est pas elle en tous cas qui se chargerait de faire parvenir le coffret à nos adversaires.

— Non, certes, et je dirigerai plutôt notre enquête sur le valet de chambre du juge, un certain Gustave, qui par ses fonctions doit être très au courant de tout ce qui se passe dans la maison ou vers le chauffeur.

— Il est de fait que sans vouloir discréditer le moins du monde la corporation des chauffeurs d'automobiles, dont certains membres sont des plus honorables, il s'y rencontre parfois des gens assez suspects.

— Cela ne suffirait pas pour justifier nos soupçons, mais, comme je te le disais tout à l'heure, nous devons avoir l'œil sur tout le monde.

De plus, j'ai pu savoir que le chauffeur de M. Vouziat, marié, n'habite pas la maison, il rentre tous les soirs chez lui après son service et par ce fait même jouit d'une certaine indépendance. Plus facilement que tout autre, il pourrait faire disparaître le coffret.

— Dans ce cas, et si vous n'avez plus besoin de moi, patron, je vais aller me préparer, car je ne serais pas fâché de faire, moi aussi, ma petite enquête. Je ne le connais pas, ce chauffeur, et je ne crois pas que je perdrai mon temps en allant quelque peu rôder dans les environs de chez le juge.

Il y a par là quelques petits cafés où les gens de maisons se réunissent souvent le soir et où l'on peut apprendre bien des choses. Et je serais bien étonné si je n'y rencontrais pas quelque ancienne connaissance.

— Tu as donc des connaissances partout, Jef?

Eh! bien, mon garçon, fais pour le mieux, je compte sur toi.

Et Jef s'en fût coiffer la fameuse casquette à carreaux sans laquelle il ne croyait pas qu'il fût possible de faire utilement de la bonne police.

Max, resté seul, jeta autour de lui le rapide coup d'œil de l'homme qui a pris ses dernières dispositions.

Sans doute, tout était convenablement disposé selon ses intentions, car il eut un sourire à peine esquissé, mais témoignant néanmoins de sa satisfaction.

— Ils peuvent venir, semblait-il se dire, tout est prêt pour les recevoir.

A quels visiteurs le jeune savant faisait-il donc allusion? C'est ce qu'il nous serait impossible de dire pour le moment.

Cependant un coup de timbre résonnait dans l'antichambre.

Max alla ouvrir et ce fut M. Dages qui se présenta.

— Vous êtes exact, mon cher oncle, m'apportez-vous de bonnes nouvelles?

— Je le crois; ainsi que tu en as manifesté le désir, les communications téléphoniques avec la villa de Laeken seront interrompues cette nuit.

— A partir de dix heures du soir, comme je te l'avais dit?

— A dix heures exactement.

— Bon, cela; nous serons donc tranquilles de ce côté.

— Tu sais, je n'ai pas encore compris quel but tu poursuivais.

— C'est fort simple, cependant. J'ai toutes les raisons de croire que nos adversaires auront à se concerter cette nuit. En leur supprimant le téléphone, j'empêche ces conciliabules ou je les force à sortir de chez eux pour se rencontrer. Nous trouverons bien le moyen d'utiliser ces allées et venues.

— Jef est à son poste?

— Il y sera dans un instant.

— L'homme que tu m'as demandé pour lui prêter main-forte en cas de besoin est prévenu; il connaît Jef pour avoir travaillé avec lui à Malines et le reconnaîtra facilement.

— Tout va donc bien de ce côté et nous n'avons plus qu'à laisser se dérouler les événements.

— Ton avis est toujours de laisser Jef agir seul et de nous tenir à l'écart pour cette nuit?

— Plus que jamais, car nous avons autre chose à faire.

— Que veux-tu tenter?

— Rien de décisif; le moment n'en est pas venu, mais je veux me tenir prêt à profiter des circonstances.

— Je t'accompagne, n'est-ce pas?

— Ce n'est pas possible, car je vais te charger, si tu le veux bien, d'une mission de la plus haute importance.

— Laquelle?

— Voici : mademoiselle Barcklay doit se rendre demain matin à ton bureau. Tu lui remettras cette lettre et tu lui demanderas de vouloir bien en prendre connaissance immédiatement, puis de la brûler.

Et tu veilleras à ce qu'il en soit fait ainsi.

D'autre part, voici un paquet soigneusement cacheté, comme tu peux le voir. Sous aucun prétexte, tu ne t'en dessaisiras un seul instant. C'est de la dernière importance.

— Dans ce cas, je rentre chez moi et je n'en bouge plus avant demain matin.

— C'est en effet le plus prudent.

— Mais toi?

— Moi, j'ai besoin d'être tout à fait indépendant pendant quelques heures; j'aurai à agir selon les circonstances.

— Je ne t'interroge plus, mais promets-moi une chose.

— Laquelle?

— Tu seras prudent.

— Mon cher oncle, combien de fois devrai-je encore te répéter que pour le moment du moins je n'ai absolument rien à craindre?

— C'est bon, c'est bon, mais je n'en crois pas un mot.

— Et tu as bien tort, car, pour ce qu'il me reste à faire, je ne joue qu'à coup sûr et avec tous les atouts en main.

— Quand te reverrai-je?

— Demain. Je te téléphonerai dans la matinée.

— A demain donc.

— A demain.

Jef, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention, était parti en reconnaissance, c'est-à-dire qu'il était allé étudier le terrain sur lequel il allait devoir travailler.

Après s'être fait la tête d'un domestique de bonne maison et avant d'aller rejoindre au rendez-vous convenu l'agent que M. Dages avait mis à sa disposition et qui devait au besoin lui prêter main-forte, il s'était rendu dans un petit café où il savait pouvoir recueillir divers renseignements sur les domestiques du quartier qu'habitait le juge d'instruction.

Sans en avoir l'air, Jef possédait au suprême degré l'art de faire parler les gens et il faut bien croire que sa démarche n'avait pas été complètement inutile, car sa bonne figure témoignait d'une satisfaction à peine déguisée, lorsqu'il sortit de l'établissement, après avoir vivement regretté de ne pas y avoir rencontré l'ami qui, du moins l'affirmait-il, lui avait donné rendez-vous.

L'agent était au lieu convenu.

*(A suivre).*

Osram

Incomparable
75% d'économie
Lumière éclatante et absolument blanche.
Pour courant continu et alternatif.
La Lampe Osram Ltd.
99, Boulevard Anspach, Bruxelles.

# Chronique Judiciaire

TRIBUNAL CIVIL
(Référés)

*Louage de services. — Employé congédié. Immeuble occupé sans titre*

Une contestation relative à l'expulsion d'un employé qui a été congédié des locaux qu'il occupe exclusivement à raison de ses services, est de la compétence de la juridiction civile ordinaire.

Elle est indépendante de la question de l'indemnité à laquelle l'employé congédié pourrait prétendre devant la juridiction spéciale qui connaît des engagements respectifs des maîtres et de ceux qui leur ont loué leurs services.

Le juge des référés est compétent pour ordonner, quand il y a urgence, l'expulsion de l'employé congédié qui occupe les lieux sans titre.

L'urgence peut résulter de ce que l'employé qui remplace celui qui a été congédié doit occuper les lieux.

C'est le sens d'une ordonnance de date récente rendue par M. le président du Tribunal civil de Bruges

COUR D'APPEL DE BRUXELLES

*Affaire Wilmart et Rasquin*

Audience du 26 janvier 1916

Une foule nombreuse se pressait ce matin dans la salle d'audience de la 8e Chambre, où la Cour devait prononcer son arrêt.

L'arrêt réduit la peine de Wilmart à 8 ans au lieu de 10, et celle de Rasquin à 5 ans au lieu de 7.

L'arrêt prononce l'interdiction des droits civils et politiques à l'égard des condamnés pour une durée de 10 ans.

M. l'avocat-général Janssens ayant requis l'arrestation immédiate de Rasquin, Me Maurice Sand a produit un certificat médical constatant que l'état de santée de Rasquint et son grand âge ne permettaient pas semblable mesure.

*Violent incident*

M. l'avocat-général ayant cru devoir protester contre le fait par Me Sand d'avoir fait une communication à la Cour sans lui en avoir donné connaissance, fait que l'avocat-général a qualifié d'incorrect, Me Sand a répondu qu'il jugeait grossières les paroles prononcées à son égard par M. l'avocat-général.

M. le Président a retiré la parole à Me Sand.

La Cour s'est ensuite retirée pour délibérer et a ordonné l'arrestation immédiate de Rasquin.

Cet incident a fait sensation.

***

Chambre des appels correctionnels

*Affaire Paternotte*

Audience du 25 janvier 1916

La Cour a dû être renvoyée au 14 février prochain, à 2 heures de relevée, deux des magistrats composant le siège étant empêchés pour cause de maladie.

ARGUS.

# Affiches, Avis et Arrêtés allemands

—x—

En exécution des art. 2 et 10 de l'arrêté du 17 janvier 1916 de Son Excellence le Gouverneur général, concernant la réglementation de l'approvisionnement en pommes de terre, il est porté ce qui suit à la connaissance des intéressés :

1. Dorénavant l'approvisionnement en pommes de terre de la population civile ne se fera que par l'entremise du « Bureau d'approvisionnement en pommes de terre » (Kartoffel-Versorgungs-Stelle) K. V. S., ou des administrations communales. Le Bureau d'approvisionnement exercera ses fonctions à partir du 1er février prochain.

2. Les communes sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la réglementation de la consommation, conformément aux principes généraux dont il leur a été donné connaissance.

3. a) Pour autant que les communes, pour faire face à leurs besoins, doivent recourir à des transports de pommes de terre par chemin de fer ou par bateau, elles sont tenues de déclarer ces quantités, par l'entremise du commissaire civil, au Bureau d'approvisionnement à Bruxelles, qui fera le nécessaire Les expéditions de pommes de terre par chemin de fer ou par bateau ne peuvent avoir lieu qu'en vertu de lettres de voiture ou de connaissements portant le timbre du Bureau d'approvisionnement.

b) Pour autant que les communes peuvent trouver dans leur territoire même les quantités de pommes de terre dont elles ont besoin, elles doivent se les procurer en s'adressant directement aux producteurs. Dans le territoire des communes, les transports de pommes de terre par camion ne sont autorisés qu'en vertu d'un permis du bourgmestre compétent.

c) Pour autant que les communes peuvent se procurer dans une commune voisine les quantités de pommes de terre dont elles ont besoin et les faire transporter par camion, elles doivent déclarer ces quantités au commissaire civil compétent, qui fera en sorte que la commune voisine les livre. Le transport des pommes de terre livrées par la commune voisine n'est autorisé qu'en vertu d'un permis du commissaire civil compétent.

4. Quiconque, après le 1er février 1916, transportera des pommes de terre sans posséder les permis prévus au chiffre 3 a, b et c des présentes dispositions, sera passible des peines établies par l'art. 12 de l'arrêté du 17 janvier 1916.

5. Quiconque n'est pas admis à titre d'expéditeur ne peut expédier des pommes de terre sans s'exposer aux peines prévues par l'art. 12 de l'arrêté du 17 janvier 1916.

L'admission à titre d'expéditeur se fait par les commissaires civils près les chefs d'arrondissement ; les titulaires reçoivent un certificat d'admission.

Bruxelles, le 17 janvier 1916.

## La Vie Théâtrale

Une séance de sonates organisée par Mme Suzanne Godenne, pianiste, et M. Léon Guller, violoniste, aura lieu aujourd'hui à 4 h. 1/2 dans la salle de l'Union Coloniale belge, rue de Stassart, 34.

# Les Sports

## FOOTBALL

*Le championnat anversois*

A LIERRE

Lyra S. T. V.-Liersche S. K., 0-0.

Pendant les trois quarts du premier halftime, le jeu se passe devant le goal du Liersche, dont le défenseur Van den Roye est vraiment de « toute première classe ».

Après le repos, Lyra se montre continuellement supérieur, mais le merveilleux Van de Roye ne se laisse point surprendre : il est toujours à la bonne place, malgré que les avants de Lyra font tout ce qu'il y a d'humainement possible pour le dérouter.

Chez Lyra, les backs et Nicolaï furent les meilleurs de la défense. Toute la ligne des avants travailla dur.

Chez Liersche : Van den Roye, De Pauw, Bonne et Delahaye se distinguèrent particulièrement. Tisson, le plus vite de la ligne des avants, a encore beaucoup à apprendre.

A ANVERS

*Coupe « L'Espérance »*

Division I. — Arend F. C.-Campina F. C., 5-0, forfait ; Merxem V. V.-Scheldezonen V. V., 3-2 ; Impérial F. C.-Ocean F. C., 1-2

Division II — Merxem III-Campina III, 4-0 ; Union Stadium I-Antwerp Sportif I, 5-1 ; Royal F. C. II-Océan III, 1-9 ; Union Sparta II-Cercle Sportif II, 17-0 ; Vrijheidszonen I-Arend F. C. III, 1-6; Thalia F. C. III-Schelddezonen V. V. II, 0-2 ; Flandria F. C. IV-Imperial F. C. III, 3-3 ; Royal F. C. I-Eendracht F. C. III, 5-0, forfait ; l'Espérance F.C. I-Onze Jongens I, 4-0 ; Cercle Sportif IV-Espérance F. C. III, 7-0; Deurne A. C. I-Wilson F. C. III, 3-3 ; Thalia F. C. IV-Scheldezonen V. V. III, 2-0.

Scolaires — Ce championnat a pris fin avec le match Antwerp F. C.-Liersche S. K., 2-1.

Classement final : 1. Antwerp F. C.; 2. Liersche S. K.; 3. Lyra S. T. V.; 4. St-Ignace S. C.; 5. Boom F. C.

Division II. — Mariaburg-Cappellen, 1-0 ; Hemixem-Urbain, 2-1 ; Tubantia-Amical, 1-1 ; Ignace-Boom, 1-10; U. S. Anversoise-Antverpia, 3-1 ; Berchem-Beerschot, 4-1.

Classement des clubs :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. Boom F. C. | 9 | 9 | 0 | 0 | 41 | 8 | 18 |
| 2. Amical | 9 | 6 | 1 | 2 | 25 | 7 | 14 |
| 3. Tubantia | 10 | 6 | 3 | 1 | 36 | 16 | 13 |
| 3. Berchem | 9 | 6 | 2 | 1 | 33 | 11 | 13 |
| 5. Beerschot | 9 | 6 | 3 | 0 | 37 | 10 | 12 |
| 6. U. S. Anversoise | 9 | 4 | 3 | 2 | 28 | 19 | 10 |
| 7. Mariaburg | 9 | 4 | 4 | 1 | 17 | 16 | 9 |
| 8. Hemixem | 10 | 4 | 6 | 0 | 18 | 27 | 8 |
| 9. Antverpia | 9 | 3 | 5 | 1 | 18 | 22 | 7 |
| 10. Cappellen | 10 | 2 | 6 | 2 | 20 | 31 | 6 |
| 11. Urbain | 9 | 1 | 8 | 0 | 8 | 36 | 2 |
| 12. Ignace | 10 | 0 | 10 | 0 | 2 | 78 | 0 |

Division III. — Série A. — Brasschaet-Urbain 7-2; U. S. Anv.-Ignace, 3-0 ; Berchem-Mariaburg, 2-0.

Série B. — Antwerp-Amical, 11-0 ; Tubantia-Patria, 7-8.

A NAMUR

Le match qui s'est disputé dimanche à la plaine du Stade des Jeux de la Citadelle entre Wallonia II et Red Star II a été très brutal et a failli tourner en pugilat. Il est décourageant de voir ainsi jouer un mach soi-disant amical.

La Wallonia méritait la victoire et le résultat trois goals à un représente bien la physionomie du jeu.

***

A Leuze-Longchamps, où se déplaçaient deux équipes du Namur-Football-Club, les choses se sont passées tout autrement. Les deux matches amicaux, qui opposaient les « verts et blancs » aux « verts et noirs », ont été disputés de façon très correcte et dans un esprit très sportif. L'équipe première des Namurois, amputée de quelques-uns de ses membres, a été battue par trois à un. Néanmoins, elle fit preuve de beaucoup de science et de courage, de même d'ailleurs que les vainqueurs, où Noël brilla tout particulièrement. La paire de backs Claisse-Rifflart s'entendit merveilleusement. Les équipes secondes firent match nul par 0 à 0.

Les membres du Namur-Football-Club qui avaient fait ce déplacement sont rentrés enchantés de la réception cordiale qui leur a été réservée.

***

Deux autres équipes namuroises se déplaçaient également dimanche. A Temploux, le team II du C. S. Namurois a été battu par 1 goal à 0, tandis qu'à Floreffe, le club local a été battu par 3 à 1 par le F. C. de Saint-Servais.

***

Le match comptant pour le championnat d'Auvelais, qui devait avoir lieu à la Citadelle entre Wallonia I et Red Star I n'a pas pu se jouer par suite de l'abstention du Red Star. Ce match sera probablement remis à dimanche prochain.

A LIEGE

Division II. — Série A. — F. C. Liégeois-Ans F. C., 1-4 ; Jemeppe F. C.-Tilleur F. C, 1-1; Espér. Seraing-Standard C. L., 0-5, forfait.

Série B. — U. Jupilloise-Micheroux F. C., ; Kinkempois F. C.-C. S. Chênée, 1-4.

Classement des équipes :

Série A

| | J. | G. | P. | N. | P. | C. | P. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Tilleur F. C. | 12 | 9 | 0 | 3 | 51 | 9 | 21 |
| Standard C. L. | 12 | 7 | 3 | 2 | 24 | 14 | 16 |
| Jemeppe F. C. | 12 | 5 | 5 | 2 | 20 | 22 | 12 |
| U. S. Liégeoise | 10 | 4 | 4 | 2 | 15 | 18 | 10 |
| Espér. Seraing | 11 | 3 | 6 | 2 | 19 | 25 | 8 |
| Ans F. C. | 11 | 3 | 7 | 1 | 13 | 25 | 7 |
| F. C. Liégeois | 12 | 2 | 8 | 2 | 17 | 45 | 6 |

Série B

| | J. | G. | P. | N. | P. | C. | P. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| U. Jupilloise | 11 | 9 | 2 | 0 | 37 | 10 | 18 |
| Micheroux F. C. | 12 | 8 | 2 | 2 | 41 | 18 | 18 |
| C. S. Chênée | 12 | 8 | 3 | 1 | 39 | 17 | 17 |
| U. S. Grivegnée | 11 | 3 | 4 | 4 | 27 | 25 | 10 |
| Bressoux F. C. | 12 | 4 | 6 | 2 | 23 | 30 | 10 |
| Kinkempois F. C. | 12 | 4 | 7 | 1 | 24 | 31 | 9 |
| Herstal F. C. | 12 | 0 | 12 | 0 | 0 | 60 | 0 |

Scolaires. — Tilleur F. C.-U. S. Liégeoise, 7-0. Un seul match s'est disputé dans cette catégorie.

Division III. — Série A. — Gosson F. C.-Grâce Berleur F. C., 1-2.

Série B. — Standard C. L.-Ougrée F. C., 0-1; Kinkempois F C.-F. C. Liégeois, 8-0 ; Jemeppe F. C.-Bressoux F. C., 5-1.

Série C. — Wandre Sportif-Fléron F. C., 5-0, forfait; Wandre F. C.-Bois de Breux F. C., 3-1.

Division IV. — Série A. — Grâce-Berleur F. C.-Et. Hollogne, 4-3 ; Stade Hollognois-Cahottes F. C., 4-2.

Série B. — Jemeppe F. C.-Kinkempois F. C., 8-0; U. S. Liégeoise-Espér. Seraing, 5-2.

Série D. — U. S. Grivegnée-Bois de Breux F. C., 1-3 ; Alliés Romsée-Micheroux F. C., 0-0.

*Tournoi Junior*

C. S. Chênée-S. C. Bois d'Avroy, 0-5; Montegnée F. C.-Grâce Berleur F. C., 1-0.

A GOSSELIES

Dimanche, Gosselies-Sports a joué un match contre l'équipe de Roux et a gagné par 5 goals à 0. Les vainqueurs étaient supérieurs, quoique Roux possède quelques éléments d'avenir dans le « onze » qu'il mit en ligne.

THE AMERICAN TEN PINNET
BOWLING
A L'ELITE (Porte de Namur) (2433)
LE SPORT A LA MODE

## BILLARD

*Un beau match*

M. François, recordman belge de la série en match (avec 200 points), rencontrera M. Bodart, champion belge de 2e catégorie, en un match de 1,000 points au cadre de 45 cm. à 2 coups, lequel aura lieu à la Salle Glorieux, 102, Boulevard du Nord.

La partie se disputera en deux séances. Au cours de chacune d'elles, il sera joué 500 points. La première moitié du match se jouera lundi 31 janvier à 4 heures et la seconde mardi 1er février, à la même heure.

L'entrée de la salle sera gratuite : une collecte sera faite chaque jour parmi les spectateurs au profit des enfants de nos soldats.

## COURSE A PIED

A GOSSELIES

Le cross-country organisé par l'Union Athlétique Gosselienne U. A. G. a remporté un vif succès, l'arrivée se fit au vélodrome et les coureurs devaient faire 2 tours. En raison du temps magnifique, un millier de personnes honnorèrent cette course de leur présence, qui fut une victoire pour l'équipe locale. (17 partants.) Résultats (distance : 6 1/2 k.) : 1. Léon Laterre ; 2. Raymond Gaise ; 3. Jean Peel ; 4. Louis Gilbert; 5. René Molle; 6. Aimé Martin ; 7. Lucien Opdebeek ; 8. Emile Gonnet ; 9. Camille Eloi ; 10. Georges Lepage.

A ETTERBEEK

*Le Prix scolaire*

Règlement

Article premier. — Le Cercle des Sports de Bruxelles organise annuellement une épreuve de course à pied, réservée aux scolaires (définition de la L. B. A.), affiliés à l'Association Bruxelloise d'Athlétisme et dénommée : Le Prix Scolaire.

Art. 2. — Les qualifications de scolaire sont celles prévues par l'article 17 des règlements de l'Association Bruxelloise d'Athlétisme.

Art. 3. — Cette épreuve se disputera au Bois de la Cambre sur une distance de 9 kilomètres, par équipes de trois coureurs se relayant de la manière suivante :

a) Le premier coureur effectuant une boucle de 1,800 mètres, en empruntant l'itinéraire suivant : Avenue de Diane (point de départ), entrée du Bois, avenue de Flore jusqu'à hauteur de l'avenue de la Laiterie, avenue de la Laiterie, avenue de Diane jusqu'au point de départ ;

b) Le second coureur effectuant une boucle de 2,400 mètres en empruntant l'itinéraire suivant : Avenue de Diane (endroit du relais, point de départ), entrée du Bois, avenue de Flore, Carrefour des Attelages, et reprendra l'avenue de Diane jusqu'au point du départ ;

c) Le troisième coureur effectuant le grand tour du Bois, soit 4,800 mètres, en empruntant l'itinéraire suivant : Avenue de Diane (endroit du relais, point de départ), entrée du Bois, avenue de Flore, avenue de la Sapinière, avenue de Boitsfort, avenue de Groenendael, avenue du Panorama, avenue de Diane (point de départ).

Art. 4. — Les relais se feront au point de départ et devront se faire dans un espace de 50 mètres, limité par une ligne tracée à la chaux de chaque côté de cet espace.

Art. 5. — En se relayant, les concurrents devront se toucher de la main.

Art. 6. — Tout mode d'entraînement est défendu sous peine de disqualification de toute l'équipe.

Art. 7. — Le départ sera donné à 10 heures face à l'établissement « Oscar » et l'arrivée en sera jugée au même endroit.

Art. 8. — Chaque club peut engager plusieurs équipes.

Art. 9. — Les changements dans la composition des équipes remise à la clôture des engagements, sont autorisés pour autant que les modifications apportées soient notifiées au plus tard une heure avant le départ.

Art. 10. — Il est alloué aux trois équipiers de l'équipe gagnante une médaille. Ces prix seront remis immédiatement après l'épreuve, si aucune réclamation n'oblige le jug-arbitre de l'épreuve à différer cette remise à une date ultérieure.

Art. 11. — Les engagements comportant la composition des équipes seront remis en séance de l'A. B. A. au délégué du Cercle des Sports de Bruxelles, au plus tard le mardi précédent l'épreuve.

Art. 12. — Le Prix Scolaire aura lieu le 20 février 1916.

**Aujourd'hui, à 2 h., courses de lévriers au kynodrome de Forest.**

Louis SLACMEULDER
Agent de Change
184, Boulevard Anspach, 184, Bruxelles
Paiement de tous coupons des pays neutres, y compris échéance du 1er février, mars, avril 1916. — Cédules, Dominicains, Espagnols, Suisses, Roumains, Kaiping, AKRON etc.
Vérification gratuite de tous les numéros d'obligations
Vendeur : de 4 p. c. Communal à 93.
Acheteur : Katanga, Tanganyika, Brazilian. (2683)

# Chronique Financière

**Bourse officieuse de Bruxelles**

C'est l'animation qui domine aujourd'hui, grâce à la présence d'un certain nombre d'intermédiaires de province. Les cours s'en ressentent favorablement sur presque toute la ligne.

A signaler en tout premier lieu la belle allure de l'Union Minière cap., qui débute à 975 pour atteindre rapidement le cours de 1000 tout rond ; en fin de séance, elle reste demandée à ce prix. La Tanganyika est assez bien travaillée aussi et débute vers 61 1/2 pour progresser jusque 63.

L'ordinaire Katanga, de son côte, s'avance de 1675 à 1715. La Compagnie du Congo Belge ne reste pas en arrière et fait de 60 à 65 avec des demandes en clôture à ce dernier prix. L'Argentine n'a guère varié.

Nos rentes directes et indirectes se soutiennent à un bon niveau. Les lots de villes continuent généralement à faire preuve de fermeté.

Aux obligations industrielles, nous notons des offres en Aumetz 4 p. c., on fait 170 en oblig. Tanga et 492 1/2 en 60 p. c. Kaiping.

Les actions bancaires sont assez calmes. Nous relevons les cours argent de 3250 en Banque Nationale et de 400 en cap. Outremer.

Les valeurs de transport sont soutenues. Il y a vendeur en jouiss. Voies Ferrées à 280, on fait 112 1/2 en cap. Espagne, et 975 en fond. Transports.

Au groupe du fer, toute l'attention reste portée sur la Providence Russe qui fait 175 en C et 450 en B.

En ord. Sambre et Moselle il y a acheteur à 175 et à 35 en ord. Cartoucherie Russo-Belge.

Les charbonnages sont de plus en plus recherchés, et malgré la hausse des cours « argent », les vendeurs continuent à s'abstenir. Nous croyons qu'ils ont plutôt tort.

Encore des demandes non servies en Biélaïa à 10, en Mariemont à 1950, en Maurage à 1475, etc. D'autre part, nous relevons le cours fait de 1525 en Stépy et de 205 en La Louvière-Sars.

Sujar est demandée à 515, et Rajah reste recherchée en nouvelle hausse.

A noter encore des demandes en Nitrates Rails à 285, en Lacourt fond. à 330 et en cap. Sucrière Européenne à 35.

C. DEBEURS.

Agence de transports
Urs. LAURENT
146-152, RUE DE RIBAUCOURT-BRUXELLES-MARITIME
Service spécial de messageries
Vastes magasins appropriés pour dépôt de marchandises. (2682)

**BOURSE DE LONDRES**

24 janvier. — C'est le calme qui domine au Stock-Echange. Consolidés fermes à 59 1/4, Japon 4 p. c. bien à 68 1/8, Japon 1905 lourd à 94 1/4, Uruguay 3 1/2, 60 1/2 ; Erié 41 1/4, Southern Pacific 106, Trust de l'Acier 87 5/8 et Missouri 8 3/4 après 6 3/4.

**BOURSE DE PARIS**

24 janvier. — Un peu d'hésitation au marché parisien. Le 3 p. c. Français est à 61.75, l'Extérieure Espagne reste à 88, Russe 1906, 81.50 ; Rio Tinto 1595, Briansk 270, Cape Copper 68, Tharsis 149, De Béers 300, Rand Mines 111.50.

**BOURSE DE NEW-YORK**

24 janvier. — Le marché ne se montre pas actif et les cours dénotent généralement de la lourdeur. Canadian Pacific 171 1/8 après 174 5/8, Rock Island 17 1/8, Bethlehem 470 après 471, Erié 38 1/4 après 39 1/2, Illinois 106 3/8 après 107, Missouri Pacific 5 venant de 5 1/2, Northern Pacific 114, Southern Pacific 100 7/8, Union Pacific 134 3/4 après 136 5/8 et Trust de l'Acier 83 1/2 après 84.

L. DORMAN Agent de change 47, pl. Ste-Catherine
Négociation de valeurs
Envoi sur demande de la liste des offres et demandes de titres.
COUPONS. — AVANCES SUR TITRES
Placements de capitaux

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU CONGO**

La récente assemblée ordinaire avait un seul point à son ordre du jour : Elections statutaires. Le Conseil d'administration avait pu cependant réunir quelques renseignements intéressants, qu'il a communiqués aux actionnaires.

Les recettes de juin 1914, qui lors de la présentation du bilan de cette année n'étaient encore qu'approximatives (les communications avec le Congo étaient déjà interrompues), sont à rectifier à leur avantage. Les dites recettes sont, en effet, en augmentation de 24,136 fr.15 sur les chiffres d'abord prévus, et les dépenses de l'exercice qui avaient été portées pour 6,007,995 fr. 49, n'ont été, en réalité, que de 5,837,716 fr. 53. Ces différences apparaîtront dans les comptes de l'exercice 1914-1915, lesquels comptes n'ont pu être dressés jusqu'ici .

Le Conseil peut toutefois annoncer que les recettes de cet exercice ont été approximativement de 4,680,000 francs, et les dépenses de 3,609,000 fr., ce qui laisserait un solde de 1,071,000 francs environ. Il peut même annoncer que les recettes des cinq premiers mois de l'exercice en cours atteignent 2,822,000 francs, contre 2 millions 24,000 francs pour les cinq mois correspondants de l'année précédente. L'activité de la ligne s'est donc sensiblement relevée.

Quelques renseignements sont ensuite donnés en réponse à certaines questions posées, et l'assemblée passe aux élections statutaires.

**BELGO CANADIAN PULP Oy**
**Assemblée générale ordinaire du 25 janvier**

Le bilan approximatif présenté en janvier 1915 a pu être dressé définitivement et fait ressortir un bénéfice de 284,210 fr. 52 centimes. La réserve légale absorbe 14,210 fr. 52 et le reste, soit 270,000 francs, est réparti aux 18,000 actions privilégiées, soit 15 francs par titre.

Le Conseil annonce que malgré les entraves apportées par les travaux considérables faits dans les usines pour l'achèvement de la fabrique de pâtes chimiques les bénéfices de l'exercice 1914-1915, dont le bilan ne peut pas être dressé faute de pièces comptables, seront supérieurs à ceux réalisés durant l'année sociale 1913-1914. Le fabrique de pâtes chimiques a été mise en marche dans le courant de janvier 1915 et son fonctionnement a répondu aux prévisions. Ajoutons que la production de pâtes et de papier est complètement vendue pour l'année 1916 et en grande partie pour l'année 1917.

Aussitôt que les comptes de 1914-1915 auront pu être établis, une assemblée générale sera convoquée pour statuer sur le bilan.

L'assemblée approuve les comptes de 1913-1914, tels qu'ils sont présentés. En conséquence, le bilan sera payable à partir du 1er février prochain contre remise du coupon n. 10.

L'assemblée donne ensuite décharge aux administrateurs et passe aux nominations statutaires.

# Caisse Générale DE Reports et de Dépôts

Nous publions ci-après les résultats du dernier exercice de cet important établissement bancaire, résultats qui seront communiqués aux actionnaires en assemblée générale le 7 mars prochain.

Un examen approfondi des comptes fait ressortir une situation assurément des plus florissantes et il importe, en raison même de cette situation, d'approuver le conseil d'administration qui a cru prudent, de par les événements actuels, de ne pas songer à distribuer de dividende.

C'est là une sage mesure, toute de prévoyance et à laquelle les actionnaires, qui ont en vue non pas le seul but de détacher un coupon, mais l'avenir de leur portefeuille, applaudiront sans réserve.

Il est à constater, dans cet ordre d'idées, que le conseil d'administration n'a pas eu la prétention de soumettre à ses actionnaires un bilan dans toute l'acception du terme. Les immobilisations forcées des comptes-courants à l'étranger (il y en a pour 26 millions) et la non-liquidation des opérations de Bourse à Bruxelles, qui a laissé en souffrance quantité de reports, n'ont autorisé que l'établissement d'une « situation », laquelle est évidemment de beaucoup en-dessous de la réalité, puisque les résultats favorables de l'exercice ont été consacrés à des réductions d'inventaires.

Cette mesure de sage prudence, conforme aux traditions de la Caisse de Reports, rappelle manifestement les intentions de la Direction actuelle de rester fidèle en tous points aux principes de modération et de prévoyance qui furent en honneur durant les quarante années de direction de M. Paul Dansette, dont nous avons annoncé la retraite dernièrement. La raison de santé est la seule qui ait imposé cette décision, un repos bien mérité étant nécessaire à cet infatigable travailleur, dont le labeur quotidien a mené à un tel degré de prospérité et de puissance un établissement financier dont les débuts furent assurément des plus modestes.

***

La retraite de M. Dansette d'abord, les événements ensuite, ont amené certaines modifications dans la direction. C'est ainsi que M. Joseph Nève a été appelé aux fonctions de Directeur, M. Gustave Morelle à celles de sous-directeur et M. Paul Ugeux à celles de sous-directeur-adjoint.

Nous avons annoncé en leur temps ces nominations à nos lecteurs et nous avons dit tout le bien que nous en pensions. Ajoutons aujourd'hui que les premiers résultats d'un exercice sous ces nouveaux auspices nous confirme pleinement dans les espérances que nous avions précédemment exprimées. M. Dansette peut être heureux et fier des successeurs qu'ils a formés à son école. Ils seront dignes de lui.

D'autre part, la nomination d'un troisième commissaire s'imposait, MM. Van Nuffel d'Hynsbroeck et de Henricourt de Grunne accomplissant au front une fonction dictée par le devoir. C'est M. Georges Leclercq — avocat à la Cour de Cassation — qui a été rappelé à ce contrôle et qui s'en est acquitté à la satisfaction de tous.

***

Parmi les chiffres du bilan qui suivent, nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur le poste des liquidités, qui atteint le chiffre respectable de 44,807,000 francs. Assurément, en temps de guerre, époque où les réemplois sont difficultueux, il n'est peut-être pas de première nécessité de posséder un encaisse de cette importance. C'est un point de vue, mais il se contrebalance par l'évidence de l'intérêt qu'il y aura pour tout établissement bancaire à posséder de grandes liquidités aussitôt après la signature de la paix et par l'assurance formelle qui ressort de cette abondance de capitaux, de la confiance inébranlable que le public accorde à la Caisse de Reports et à ses dirigeants.

Un autre poste intéressant et qui mérite d'être signalé, c'est celui des correspondants-banquiers.

Il se chiffre par fr. 26,383,087.65 et malgré les tranquillités qu'il offre quant à sa liquidation future, il est de ceux qui ont motivé la mesure de prudence des « réductions d'inventaire ».

Voici pour le surplus les chiffres détaillés du bilan et du compte des profits et pertes :

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 1915

*Actif*

| | |
|---|---|
| Réalisable : | |
| Caisses et Banque Nationale | 42,895,993.70 |
| Coup., monnaies étrangères | 1,912,046.36 |
| Portefeuille : | |
| Effets sur Belg. et étranger | 11,248,903.76 |
| Bons de Trésors | 38,079,584.40 |
| Prêts sur titres : | |
| Echus | 61,293,405.86 |
| Echéance de janvier | 23,116,235.37 |
| Id. de février | 14,260,737.74 |
| Id. de mars | 12,467,470.37 |
| Id. d'avril et au-delà | 3,497,571.08 |
| Correspond. banq. | 26,383,087.65 |
| Comptes d'ordre | 3,959,436.97 |
| Valeur des Réserves | 20,651,385.50 |
| Val. des inst. de prévoyance | 1,392,460.00 |
| Titres : Dép. et cautionnem. | 256,477,420.00 |
| Immobilisé : | |
| Immeub. soc., r. des Colonies | 5,000,000.00 |
| Anc. immeub. soc. (à réalis.) | 1,226,859.16 |
| Mobilier | 1.00 |
| Fr. | 523,862,488.98 |

Arrêté par le Conseil d'administration, en séance du 12 janvier 1915.

Le Président : Paul Dansette ; les administrateurs : Astère Vercruysse de Solart ; A. Mesdagh de ter Kiele.

*Passif*

| | |
|---|---|
| A. Envers la Société : | |
| Capital | 20,000,000.00 |
| Réserve légale | 2,000,000.00 |
| Réserve statutaire | 18,652,241.42 |
| B. Envers des tiers : | |
| Comptes de dépôts : Chèques (sans garanties spéciales) | 59,123,673.92 |
| Comptes de quinzaine (id.) | 129,344,000.00 |
| Obligations (id.) | 30,720,000.00 |
| Effets et chèques à payer | 26,428.33 |
| Correspond. banquiers (id.) | 1,598,144.05 |
| Comptes d'ordre | 3,937,157.68 |
| Prévis. pour impos. fiscales | 100,000.00 |
| Institutions de prévoyance | 1,393,093.58 |
| Coupons d'actions à payer | 15,320.00 |
| Coup. d'obligations à payer et prorata à fin 1915 | 475,010.00 |
| Déposants : comptes-titres | 256,477,420.00 |
| Fr. | 523,862,488.98 |

Vérifié le 15 janvier 1916.

Un Commissaire : G. Leclercq.

PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1915

*Doit*

| | |
|---|---|
| Int. des comptes de quinz. | 4,136,057.00 |
| Intérêts des comptes chèques | 1,207,945.89 |
| Intérêts des obligations | 1,094,939 |
| Impositions fiscales | 70,616.09 |
| Immeubles, mobilier et coffres-forts (parach.) | 295,405.10 |
| Allocation aux institutions de prévoyance | 82,281.81 |
| Rémunér. des administrateurs | 24,930.56 |
| Rémunér. des commissaires | 5,000.00 |
| Bienfaisance et allocations extraordinaires au pers. | 57,577.43 |
| Frais de contrôle de l'administration civile allemande | 24,000.00 |
| Frais généraux | 1,013,692.39 |
| Fr. | 8,012,446.04 |

Arrêté par le Conseil d'administration, en séance du 12 janvier 1916.

Le Président : Paul Dansette ; les administrateurs : Astère Vercruysse de Solart ; A. Mesdagh de ter Kiele.

*Avoir*

| | |
|---|---|
| Intérêts, escomptes, changes, commissions et divers | 8,012,446.04 |
| Fr. | 8,012,446.04 |

Vérifié, le 15 janvier 1916.

Un Commissaire : G. Leclercq.

BRUXELLES-KERMESSE, rue des Pierres, 19.— Spectacle varié, 1,500 places. Entrée libre. Tous les vendredis, nouveaux débuts. (3155)

# COURRIER DES THÉATRES

(Communiqués)

**GAITE**

C'est aujourd'hui à 8 h. 3/4 très précises qu'aura lieu la première représentation de « Sherlock Holmès », le célèbre drame policier dont des milliers de représentations dans le monde entier ont affirmé le colossal succès. La mise en scène a été cette fois encore l'objet de tous les soins et l'interprétation de l'œuvre fameuse sera de premier ordre avec M. Léon Berryer et Mme Rachel, dans les rôles principaux. Tout fait prévoir une brillante réussite. En matinée, à 4 heures, répétition générale de « Sherlock Holmès ».

***

Samedi prochain, à 5 h. 1/2, quinzième Samedi de Madame. « Variantes, Variétés, Variations », conférence par M. d'Estrelles. Auditions par les meilleurs artistes de Bruxelles.

**FOLIES BERGERE**

Beaucoup de personnes se sont présentées ces jours derniers au bureau de location pour retenir des places aux matinées enfantines du jeudi. La direction des Folies-Bergère a retardé la première du « Petit Chaperon Rouge » jusqu'au jeudi 3 février, jour où elle présentera, bien mise au point, la pièce de Du Prez et Valdo. Ce sera ravissant ! Chaque soir, « Les Cloches de Corneville » continuent d'attirer la foule.

BRASSERIE DES ARTS
14, rue des Princes, 14
(à côté de la Monnaie)
Spectacle varié — Entrée libre
BAR A L'ENTRESOL (2724)

**MOLIERE**

Le coquet théâtre de la rue du Bastion tient décidément un succès, un très grand succès avec « Divorçons », car depuis la première de la charmante comédie en 3 actes de Sardou et de Najac, on fait salle comble à chaque représentation.

A l'étude : « L'Abbé Constantin », qui passera le 3 février.

*Cycle Molière.* — Pour rappel, aujourd'hui jeudi, à 4 h., première matinée (abonnements série A), de « Le Tartuffe », avec Mlles Daveny, Roanne, Clèves, Max, MM. Chomé, Bart, Juljean et toute la troupe de la compagnie dramatique belge.

**SCALA**

Aujourd'hui jeudi, à 4 h., à la Scala, quatrième matinée de « La Plus Jolie Fille de Bruxelles », la divertissante opérette, dont le très gros succès s'accentue à chaque représentation ; presque tous les soirs, on est obligé de refuser du monde. Rappelons que la location est ouverte de 11 heures du matin à 8 heures du soir, Place de Brouckère, et que le spectacle se termine à 11 h. 35 exactement.

AUX FOLIES-(BAR)
18, rue des Croisades, Bruxelles
(à côté Folies Bergères)
tous les soirs a 8 heures
CHANTS, DANSES, ATTRACTIONS, SOUPERS
THE TANGO de 5 à 7 heures

**VIEUX-BRUXELLES**

Ajoutez à une interprétation de tout premier ordre un délicieux ballet réglé par Mériadec, dansé par Miss Elya et Miarka, etc., et une mise en scène luxueuse, un orchestre impeccable et vous vous expliquerez l'énorme succès que fait la foule à la «Périchole». Pour être sûr de trouver de la place, il est prudent de passer par le bureau de location.

**PATHE-PALACE-BOURSE**

« Véronique » est définitivement mise au point et ce sera une véritable petite merveille dans le somptueux cadre du Pathé-Palace-Bourse. La troupe est excessivement homogène, Mlle Angèle Van Loo en tête. Quant aux décors, ils sont frais au possible. Point n'est besoin d'insister sur la composition de l'orchestre : ainsi qu'on le sait, il est composé des principaux solistes du théâtre de la Monnaie. Location tous les jours de 11 h. à 7 h.

Concert des 3 Folies
A 8 h. 22, rue des Chartreux. (Bourse) (2746)

**THEATRE FLAMAND**

Dimanche 30 janvier, à 3 h., matinée organisée par la société « Les Charcutiers Réunis » : « De Reis om de Wereld ». Dimanche 30 janvier, à 8 h., « De Tygerjager », célèbre drame mexicain en 6 tableaux, superbe mise en scène, nouveaux décors et costumes. Grand ballet mexicain. Lundi 31 janvier, à 8 h. 1/2, le grand succès : « De dochter der Voddenrapers » .

**THEATRE DU PRADO**

Programme tout à fait exceptionnel : « Van uwe vrienden moet ge 't hebben », vaudeville en 1 acte ; « Jonhbros », danseurs américains ; The Frankbros, jongleurs ; M. Van de Vloet, le célèbre chanteur populaire, dans son répertoire. Cinéma : « Le Château noir », drame sensationnel en 3 parties ; « Les deux heureux couples », scène comique en 1 partie ; « Amour d'artiste », drame en 1 partie.

**PALAIS DE GLACE**

Que de joies pour les petits, aujourd'hui, au Palais de Glace ! D'abord, il y a Clémen, le fameux homme au bilboquet, qui les enchantera. Puis une saynète : « Les Fiancés en Herbe », interprétée par les petits Georges et Gilberte, du cours de diction de Mlle Mohr, les fera bien rire. Enfin, tirage d'une tombola gratuite. Le soir, « le Baiser » et « La Chanson de Fortunio ». On annonce pour le vendredi 28 une matinée littéraire de gala avec le gracieux concours du cercle Comœdia ; première représentation de « Jeunesse », pièce en trois actes de André Picard. Le soir, grand concert symphonique.

CONCERTS ARTISTIQUES
53, Galerie du Commerce (Pass. Hirsch)
9 h. Dim. et fêtes mat. à 4 h., soirée à 8 h. (2616)

**THEATRE VARIA**

Le programme de samedi, dimanche et lundi prochain est consacré uniquement aux attractions de music-hall. La Direction a contracté à cet effet les engagements les plus brillants, tels : Milliam and Millie, gymnastes modernes ; les Edwards, acrobates de force ; les Roberts, american dancers originaux; les frères Ottelet, dans un numéro de magie dévoilée inédit ; M. Darlez, diseur mondain et d'autres encore de non moindre valeur qui compléteront surtout un programme de tout premier ordre, suivant l'habitude de la maison.

**CINEMA DU PROGRES**

Programme du 28 janvier au 3 février : « Satan ou le démon de l'Humanité », pièce à grand spectacle en sept parties ; « Un chien qui a du flair », scène comique. Tous les soirs, attractions : le trio Henrios, acrobates, Atlas et son chien.

Grande Découverte - - Humanitaire - -
LA RADIUMHYDROXYGENOTHERAPIE
TRAITEMENT NOUVEAU ET UNIQUE
Tous ceux qui souffrent et qui ont tout essayé, trouveront un soulagement immédiat et une guérison certaine et rapide.
Un grand nombre de malades, prétendus incurables, ont été émerveillés de leur guérison inattendue. Maladies respiratoires, circulatoires, digestives, maux de tête, poitrine, reins, obésité, artério-sclérose, empoisonnement du sang, faiblesse générale, etc. Maladies nerveuses, neurasthénie, névralgie, sciatique, insomnie, somnolence, tremblement, tics, timidité, tristesse, idées noires, etc. Maladies de la peau, voies urinaires. Maladies de femmes, menstruation défectueuse, flueurs blanches, retour d'âge, etc. Méfiez-vous de la tuberculose, du cancer, de la folie qui vous guettent peut-être. Prévenez ces terribles maladies par ce traitement régénérateur. Dès son application on ressent un soulagement, les douleurs disparaissent. Il active la nutrition, donne de l'appétit, relève l'état général des forces, enrichit le sang de globules rouges et rétablit le sommeil normal. (Succès prouvés.) Plusieurs spécialistes et un professeur honoraire de Paris y sont attachés. Consultations de 8 à 12 et de 1 à 6 heures. Avenue du Roi, 208, Bruxelles-Midi (Prix réduits)

# ETAT-CIVIL

BRUXELLES

Déclarations du 25 janvier 1916 :

Naissances. — 5 garçons, 1 fille.

Décès. — Angèle Paquay, modiste, 35 ans, épouse Constant, domiciliée à Ruysbroeck, r. Pépinière ; Louis Ruelens, 52 ans, époux Le Juste, rue des Denrées; Pauline Ringoot, 4 ans, rue de Flandre ; Henri Franssens, 74 ans, veuf Van Dam, rue Marie-Christine (Laeken) ; Pétronille De Becker, 70 ans, veuve Verbeken, rue Saint-Pierre (Jette) ; Michel Dengis, représentant de commerce, 64 ans, époux Gelleroy, rue Sallaert.

## Le Messager de Bruxelles

**Tarif de Publicité**

Annonces, 4me page, fr. 0.30 la grande ligne
Réclames, 3me page, fr. 0.50 » »
Texte, 3me page, fr. 0.75 » »
Faits-Divers . . . fr. 1,50 » »
Nouvelles, 2me page, fr. 3.00 » »
Nouvelles, 1re page, fr. 3.00 » »
Nécrologies . . . fr. 1.50 » »
Judiciaires . . . fr. 0.50 » »
Sports . . . . . fr. 1.00 » »

**Publicité financière : à forfait**

## Payements de Coupons

**SOCIETE GENERALE DE SUCRERIES ET RAFFINERIES EN ROUMANIE**
(Société anonyme)
AVIS

Messieurs les actionnaires de la Société Générale des Sucreries et Raffineries en Roumanie sont informés que les dividendes de l'exercice 1913-1914, fixés par l'assemblée générale du 13 décembre dernier, seront payables à partir du 1er février prochain, comme suit :

1° Le coupon n. 15 des actions de capital (anciennes n. 1 à 18000), par 55 fr. (cinquante-cinq francs) ;
2° Le coupon n. 15 actions ordinaires, par 25 francs (vingt-cinq francs) ;
3° Le coupon n. 15 des actions de jouissance, par 25 francs (vingt-cinq francs),

A BRUXELLES :
A la Société Générale de Belgique ;
A la Banque Josse Allard ;
A la Banque Internationale de Bruxelles ;
A la Caisse Générale de Reports et de Dépôts ;
Au Crédit Anversois.
A ANVERS :
A la Banque d'Anvers ;
Au Crédit Anversoir.
A TIRLEMONT :
Au Crédit Tirlemontois.
A BUCAREST :
A la Banque Générale Roumaine. (2753)

**HAUTS-FOURNEAUX LORRAINS AUMETZ-LA PAIX**
Société anonyme

Service des obligations 4 1/2 p. c. émises en 1901 et remboursables à 500 francs

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 4 1/2 p. c., émises en 1901, que le coupon d'intérêt semestriel n. 29 à l'échéance du 1er février 1916 sera payable à partir de cette date, à raison de fr. 11.25 (onze francs vingt-cinq centimes) par coupon, aux caisses des établissements de banque désignés ci-après :

A BRUXELLES :
Banque Internationale de Bruxelles,
Crédit Anversois,
Crédit Général Liégeois,
Crédit Général de Belgique,
Deutsche Bank,
F. M. Philippson et Co.
A ANVERS :
Banque Générale Belge,
Banque de l'Union Anversoise,
Crédit Anversois,
Direction der Disconto-Gesellschaft.
A NAMUR :
Banque Générale Belge.
A GAND :
Banque de Flandre.
A LIEGE :
Crédit Général Liégeois.
A HUY :
Fabri, de Lhonneux et Co.
A COLOGNE :
A. Schaaffhausen'scher Bankverein, A. G.,
Deichmann et Co,
J. H. Stein,
A. Levy.
A BERLIN :
Direction der Disconto-Gesellschaft,
Nationalbank für Deutschland.
A HAMBOURG :
Norddeutsche Bank.
A AIX-LA-CHAPELLE :
Joh. Ohligschlaeger G. m. b. H.
A SARREBRUCK :
G. F. Groché-Henrich et Co.
A TREVES :
Reverchon et Co.
A LUXEMBOURG :
Banque Internationale. (2757)

## CAPITAUX

ACTIONS A VENDRE. — Amercœur Produits Flénu, cap. Nitrates, cap. Cronfestu, dix. Lam. Toula. Ecr. offres K. Z. K. bur. journal. (2526)

**PRETS HYPOTHECAIRES, ACHATS, CREANCES HYP., RENTES VIAGERES, ASSUR., CAISSE PATRONALE, 57, RUE DE LA REGENCE, BRUXELLES.** (1732)

### AVIS IMPORTANT

Les personnes qui désirent recevoir **une forte somme sur leurs livrets d'Epargne**, sont priés de s'adr. **Etab. Fin. Comm. Belges, 56, Boulevard du Nord, 56. Bruxelles. Achat de mandats-postes**, qui n'ont pas été liquidés par l'administration belge. **Créances hypothécaires et réception à Charleroi** : 27, place Sud, 27 (Pharm. Dache), lundi, mercredi, vendredi. **Gand** : 3, place du Dock, le vendredi. (2680)

### Union du Crédit
**DE BRUXELLES**
57, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères
**Escompte des traites au taux de la Banque Nationale**
Dépôts à vue . . . . . . . 2 p. c
Dépôts à 2 mois . . . . . 2 1/2 p. c.
Dépôts à 1 an . . . . . . 4 p. c
**Comptes spéciaux, hors moratorium, sans préavis, 2 p. c.**
CAISSE D'EPARGNE
Intérêt 3.60 p. c. jusque 5,000 francs
Location de coffres-forts, 12 francs par an.

## DEMANDES D'EMPLOI

MONSIEUR bonne instr. ch. pl. quelc. A. M. r. Théodore Verhaeghen, 137, Saint-Gilles.

JEUNE FEMME sér. dem. pl. bon. réf. log. chez elle. Ec. G. P. 31, r. de l'Abattoir.

JEUNE DAME dem. pl. caiss. cinéma ou théâtre, A. H. 155, bur. journal.

JEUNE FEMME tr. sér. ayant servi dem. quartier ou journées, 155,, r. Aqueduc.

EMPLOYE au cour. trav. bur. ch. empl. quelc. Prétent. mod. Ecr. P. M., rue Tête de Mouton, 18, Cureghem.

DESSINATEUR dem. trav. à dom bon. réf., prix mod. S'adr. J. Baedewyns, 79, r. Van der Dussen.

JEUNE FEMME dem. ouvr. à la journée, rue Rubens, 100, Schaerbeek.

## OFFRES D'EMPLOI

HOMME DE LETTRES ch. jeune secr. volontaire. Ecr. Crom. 2719, bur. journal. (2739)

LOCOMOTIVES. — Usine import. du Centre dem. de suite contrem. pour chaudronnerie et montage. Sal. élevés. Faire offres av. référ. à *Z. Z.* bur. du « Messager », à La Louvière.

**ON DEM. représentant pour maison de transport. S'adr. bur. du journ. A. B. 24.**

**ON DEMANDE UNE BONNE MÉCANICIENNE AU COURANT DU POINT CLAIR. ECR. D. L. 117, BUREAU DU JOURNAL.** (5037)

GOUVERNANTE 35 à 40 ans est dem. pour vieille dame seule. Ecr. D. H. bur. du « Messager », 77, rue Belle-Vue, La Louv.

**JEUNE HOMME présentant bien, dés. se mettre au courant du commerce, préf. dactyl. peut faire offre sous initiales H. V. 130, bur. du journal.** (2709)

**ON DEMANDE des ouvriers jardiniers connaissant taille des arbres et arrang. jardins. S'adr. rue de la Station, 219, Jette.** (5036)

L'IMPRIMERIE BAYOT de La Louv. dem. voyag. pour ses 2 départ. : imprimerie et fabrique de sachets.

SAVONNERIE dem. agents pour vente par fûts tôle de 25 kil. savon brun extra. Ecr. « Savon », bur. « Messager », 77, rue de Belle-Vue, La Louvière.

ON DEMANDE un tourneur-ajusteur pour petite mécanique de précision. Se pr. 49, rue Simonis.

« LE MESSAGER », journal quotidien d'information, dem. de bons vendeurs de journaux pour toutes les communes du Centre. S'adr. d'urgence au bur. du journal, 77, rue de Belle-Vue, à La Louvière. Des courtiers d'annonces y sont demandés aussi.

### PIANOS RIESENBURGER
LOCATION FACILITES **500 PIANOS** LIQUIDATION OCCASIONS
**ANGELUS & ANGELUS-AUTO-PIANOS**
**10, RUE DU CONGRES, BRUXELLES**

FEMME DE SOLDAT est dem. pour traduc. franç. et flam. et courses. Ecr. P. C., bur. « Messager », rue de Belle-Vue, 77, La Louvière.

## LOCATIONS DIVERSES

**DAME SEULE, employée de commerce, honorable, cherche petit quartier garni, confortable, avec cuisine. Prix de guerre. Envoyer adresse et prix aux intit. H. R. 2, bur. du journal.** (2738)

UCCLE. — A vendre ou à louer belle mais. mod., 12 pl., 2 jardins, s. électr., ins. s. de bain, situé 40, r. Henri Vanzuilen. Pour cond. s'adr. 202, boul. du Hainaut.

UCCLE. A louer bel. pet. mais. av. jard. 886, chaussée d'Alsemberg. (5027)

FONCT. COMMUNAL ch. app. 4 à 5 pl. préf. Brux. Ecr. J. H. 26, r. Eburons. (5033)

PARTIE VILLA (4 places), avec usage et avantages, gr. jardin, à louer, prix de guerre, 17, av. Haveskerke à 5 min. de la pl. Communale, à Forest.

## ENSEIGNEMENT

### LONDON SCHOOL
**13, AVENUE LOUISE**
**A partir du 1er février, cours de MATHEMATIQUE : ALGÈBRE, GEOMETRIE, TRIGANO : ANALYTIQUE, DESCRIPTIVE. — PRÉPARATION AUX EXAMENS. — Inscription tous les jours, de 10 à 1 h. — Leçons. — Cours particuliers de langues modernes. — Cours du jour. — Cours du soir.** (2741)

### Cours de Langues Vivantes
Prix mod. 100, rue Traversière. (2684)

**ON DEM. ACHET.** cours anal, infin. Neuberg, 10, rue de la Paix. (5032)

MONSIEUR instruit, connais. parfait. plus. langues. demande emploi quelc. Ecr. bur. du journ. init. C. H. 20. (2690)

## VELOS

D'OCCASION. — Vélos de dame, homme, enfant et course à vendre en parf. état, 7, rue de Mérode, St-Gilles.

A VENDRE d'occas. beau vélo B. S. A. « La Perle », état neuf. S'adr. X. R. 22, bureau du journal.

## ANNONCES DIVERSES

**ON DEM. ACHET.** occ. bascule 100 kil. 10, rue de la Paix. (5031)

CAOUTCHOUC, cuivre, mercure, étain, platine. Payons très cher. 183, rue des Tanneurs. (2687)

PEINTURES. Bons ouvriers dem. travail peint., lavage, etc., pour particuliers. Prix réduits, François, 78, rue du Transvaal, Cureghem. (5015)

### VINS EN BOUTEILLES
**122, RUE DE L'ESCAUT, BRUX.** (2756)

**PERDU. Jeune schipperke noir dans le quartier de la place de la Justice. Rapporter contre récompense, 29, rue Lebeau.** (2740)

EXCELLENTS clapiers et niches à vendre, parf. état, pr. neufs, H. S. 9, bur. du journal.

**500.000 K. disponibles sacs 50 K.**
**SEL** **69, rue du Grand Central, Charleroi ; 16, Pl. Martyrs, La Louvière ; 89, rue Van Artevelde, Brux.**

JEUNE HOMME, bon. fam., cherche représentation firme sér. pour s'occuper de la vente de ses produits, articles, etc., pour Verviers et prov. Ecr. offres initiales M. L., bur. journal. (2697)

**CONCERTS. — Bonne pianiste-accompagnatrice demande engagement. S'adr. bureau du journal L. 5.**

### Tableaux-Pastels
de maîtres signés et paravent. Pêle-Mêle, glaces et objets dorés, à vendre d'occasion. **37, boul. Baudouin.** (S. 2 fois.) (2644)

### Comptoir d'alimentation DU HAINAUT
**100, Boulevard du Hainaut, 100**
**BRUXELLES**
**Savon mou brun extra — Savon genre Marseille et Sunlight — Chocolats — Bougies, etc.** (2731)

### Pour cause de changement DE PROPRIETAIRE
***Liquidation d'un Stock de Fourrures***
Renard Alaska à partir de 39 fr.; Renard fumé et blanc à partir de 65 fr.; garni. Skungs long. 3 mètres, 225 fr.; étoles et manchons Petits-Gris, Putois, Taupe, Colynski, Nurmel, la garniture 95 fr.; manteaux Loutre, Astrakan, Taupe, Breidschwanz. *Pelisses d'homme*
*PRIX DERISOIRES*
**Arrangements, transformations,**
**68, Boulevard de la Senne**
***Même maison :***
**CHARLEROI, 41, r. du Roton.** (2174)

### Cabinet Robert
Droit civil et commercial
**Rue des Riches-Claires, 43, Bruxelles**
*Conseils de droit. Prix : 1 fr.*
Entreprises de procès
Rédaction de contrats (1 à 5 heures)

### FAVORISEZ L'INDUSTRIE NATIONALE
Pour bureaux américains et ministre, sièges, classeurs verticaux et horizontaux, fichiers, tous meubles de bureaux modernes, adressez-vous au seul fabricant spécialiste belge, **M. G. Rodenbach, rue d'Artois, 54.** (2617)

### CUIVRE
Par procédé très avantageux
**LAITONAGE** de petites pièces fer : Clous, vis, écrous, boulons etc.
**G. AERTS**
**RUE DE FLANDRE, 51, (Bourse)** (5019)

**Importation directe de la Hollande**
**Heyermans & Cie 15, rue Limnander, Bruxelles-Midi**
**Exportation pour le Nord de la France** (2673)

### PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
Groupe de Capitalistes ayant des disponibilités importantes, consentirait prêts hypothécaires sur immeubles et terrains de culture ; achèt. créances hypothécaires. Conditions avantageuses. Ecrire ou s'adresser au bureau du journal, P. H. (2742)

Protégez le Travail National
Fumez tous les Cigarettes
### JEANNETTEKE
Marque déposée
10 centimes le paquet de 12
20 » » de 25
Dépôt pour le gros :
**I. Vanden Branden**
**30, RUE DU BATEAU, BRUXELLES**
On demande courtiers sérieux partout. **Ecrire à :**
**J. Capron et Fils**
Manufacturiers
**NOSSEGHEM (Brabant)** (2621)

### VINS EN GROS
**122, RUE DE L'ESCAUT, 122**
**BRUXELLES (GARE MARITIME)** (2105)

### Recherches, Filatures
**RENSEIGNEMENTS**
**Ecr. X. 13, bureau du journal.** (2625)

### - VIN GUBER -
**SEUL VRAI**
**PECTORAL**
**2 fr. 50 LE FLACON dans tes les pharm.**
**PECTORAL COQUELUCHE**
**TOUX — RHUME**
Soulagement rapide par le **SIROP D'ESCARGOTS, 1 franc** : Delacre, Brux. ; Dewolf, Hecq ; Dryon, Lagrange, Vanderlinden-Cooremans. (1974)

### Mme JULIETTE
Conseils aux dames. Renseigne sur tout. Réussite certaine. Consultations depuis 1 franc. **21, rue de l'Etuve, 21.** (2495)

### ACCOUCHEUSE
Diplômée, 26 ans pratique, reçoit pensionnaires à toutes époques. Consultations secrètes, médecin attaché à la maison. **165, rue du Progrès, Brux.-Nord.** (2519)

### MALADIES SECRETES REINS-VESSIE
**20 ans de succès**
**Les Capsules du docteur Davidson** guérissent radicalement, sans injections, sans interruption du travail, à tout âge et chez les deux sexes toutes les maladies et inflammations des *Voies urinaires, reins et vessies* ; écoulements, échauffements, rétrécissements, goutte militaire, prostatite, cystite, albuminerie, pertes blanches, urines troubles, brûlantes, et à filaments, urines fréquentes ou difficiles, pertes séminales, gravelle, *jamais aucun insuccès* même dans les cas les plus anciens et désespérés. La boîte de 60 capsules : 3 fr. Dépôt à *Bruxelles-Nord*, Pharmacie des Croisades, 15, r. des Croisades ; *Charleroi*, Lefèvre, 63, rue de Marcinelle ; *Liége*, Goossens, 104, rue de la Cathédrale ; *Anvers*, De Beul, 57, Longue rue Neuve ; *Gand* : De Moor, rue de Bruges, 38. (1231)

### PILULES DES DAMES
**Merveilleuses contre douleurs, retards, suppression des époques, Pharm. MICHEL 3, R. des Fabriques BRUXELLES** (2676)

### CABINET MEDICAL
**27, rue des Croisades, Bruxelles-Nord**
*Voies Urinaires* : Maladies secrètes, Reins, Maladies de la peau, Urines troubles.
*Avarie* : Traitement du Dr Ehrlich. Neurasthénie, Epuisement, Maladie des femmes. Troubles mensuels.
***Epilepsie : Traitement nouveau***
Consultation : 2 fr., tous les jours de 12 à 2 h., excepté mardi et vendredi, le dimanche de 8 à midi. (1230)

### ACCOUCHEUSE
Diplômée, 26 ans pratique, reçoit pensionnaires à toutes époques. Consultations secrètes, retards. **Mme Bougelet, 48, rue de Parme, 48** (Porte de Hal), Saint-Gilles-Bruxelles. (2492)

### MESDAMES si vous avez les EPOQUES
difficiles, douloureuses ou irrégulières, employez le **Remède du docteur Thompson**, qui donne un résultat certain, rapide et sans danger, dans tous les cas et quelle qu'en soit la cause anormale.
*Prix : 6 fr. le 1/2 ; 10 fr. le complet.*
**Pharmacie des Croisades**
15, rue des Croisades, Bruxelles-Nord.
**PRESERVATIFS** (Catalogue illustré **pour les 2 sexes** (donnant la descript. des articles et appareils préventifs les plus nouveaux et les plus efficaces. Discr. Prix : 2 éch. 1 fr. (1232)

### ACCOUCHEUSE
Diplômée 1re cl. en France et en Belgique.
**RETARDS** Nouv. méth. garantie sans dang. Prix mod.
14, Place des Martyrs. (Près rue Neuve)

### MALADIES SECRETES
**VOIES URINAIRES**
**MALADIES DES FEMMES**
SYPHILIS **606** AVARIE
**Consult. 2 fr. 19, rue de la Fraternité** *(donne r. de Brabant, Bruxelles-Nord)* de 8 heures du matin à 8 heures du soir **Dimanche de 8 à 12 heures.**

## SPECTACLES

GAITE. — A 8 h. 3/4, « Sherlock Holmès » (Mme Rachel, M. Berryer). Lundi, jeudi, dimanche, matinée à 4 h. Samedi, à 5 h. 1/2, Samedi de Madame.

MAISON DE VERRE, 27, rue Fossé-aux-Loups. — Tous les soirs à 9 h., « La Revue de chez Devère ».

MOLIERE. — A 9 h., « Divorçons ».

OLYMPIA. — Tous les soirs, à 9 heure. « Une femme passa ». Vendredi, à 9 h., « Miquette et sa mère ».

SCALA. — A 9 h., « La Plus Jolie Fille de Bruxelles », opérette à grand spectacle. Dimanches, jeudis et fêtes, matinée à 4 heures.

HET VLAAMSCH TOONEEL (Alhambra, Boul. de la Senne, (voir l'affiche détaillée du jour).

VLAAMSCHE SCHOUWBURG. — rue de Laeken. — Dimanches (matinée et soirée), et lundis, à 8 h. 1/2. (Voir affiche du jour).

DE VOLKSCHOUWBURG-PRADO, Place Communale, Molenb. — Les dim. (mat. et soir.), lundis, jeudis et sam. V. aff.).

FOLIES-BERGERE. — A 9 h., « Les Cloches de Corneville ».

THEATRE DU WINTER (Boulevard du Nord). — A partir de lundi, « Le Bossu » (9 heures).

THEATRE VARIA. — 78, rue de la Couronne, à Ixelles. Music-Hall ; Variétés Sam. dim. et jeud. à 8 h. Dim. à 4 h. mat.

PALAIS DE GLACE. — A 5 h., concert symphonique ; à 8 h. 1/2, « La Favorite ».

PATHE-PALACE (Bourse). — Vendredi, à 9 h., « Véronique ».

VIEUX-BRUXELLES. — A 8 h. 1/2, « La Périchole ». Matinées dimanches, lundis et jeudis, à 4 h. 1/2.

BOIS-SACRE. — Tous les soirs, à 9 h.,

LA CIGALE, rue Neuve. — A 8 h. 3/4, « Chante Cigale », revue.

BRUXELLES-KERMESSE, rue des Fripiers, 10. Spect. varié, 1,500 pl. Entr. libre. Tous les vendredis, nouv. débuts.

MAJESTIC, 42, boul. du Nord. — Programme de famille. Orch. de premier ordre.

TROCADERO, Av. Toison d'Or, 17. — M. Tilken, barton de l'Opéra de Boston ; Mme Gérardy, mezzo-soprano de l'Opéra de Nice ; « Le Rideau Tragique », film d'art en 3 parties, etc.

SPLENDID CINEMA. — « A fin courant, », grand drame émouv. 4 actes, etc.

TRIANON-CINEMA, 68, rue Neuve, spectacle de famille, de 3 1/2 à 12 h.

CINEMA DU PROGRES, rue du Progrès. — De 3 h. 1/2 à 12 h., séances permanentes.

CINEMA COLONIAL, rue de la Montagne. — Spectacle de famille.

Imprimerie Financière et Commerciale, 1, Quai du Chantier, Bruxelles.

# La Situation Financière

## Tableau des Valeurs pour lesquelles nous avons des demandes d'achat ou de vente (*)

### VALEURS BELGES

| Fonds d'Etat-Villes | Achet. | Vend. |
|---|---|---|
| Rente Belge 3 % | 68 50 | 69 50 |
| Bons du Trésor 4 % 1917 | 98 50 | 99 50 |
| Annuités 3 % | 74 00 | 75 00 |
| Communal 3 % | 73 00 | . . |
| Communal 3 % 1861 | 112 50 | . . |
| Communal 3 % 1868 | 91 00 | . . |
| Vicinaux 3 % | 73 00 | 74 00 |
| Vicinaux 2 1/2 % 1885 | 91 00 | 94 50 |
| Congo 4 % 1906 | 79 00 | 80 50 |
| Lots Congo | 67 50 | 68 50 |
| Anvers (Prov.) 3 % | F. O. | . . |
| Flandr. Occident. (Prov.) 3 % | F. O. | F. O. |
| Fland. Orientale (Prov.) 2 ½ % | F. O. | . . |
| Hainaut (Prov.) 4 1/2 % | F. O. | F. O. |
| Hainaut (Prov.) 3 1/2 | F. O. | . . |
| Anderlecht 3 1/2 % | F. O. | F. O. |
| Lots Anvers 1903 | 65 50 | 66 00 |
| Lots Anvers 1887 | 74 50 | 75 50 |
| Blankenberghe 1893 3 % | F. O. | . . |
| Bruges 1904 3 % | F. O. | . . |
| Lots Bruxelles 1905 | 65 00 | 65 50 |
| Lots Bruxelles 1902 | 75 00 | 76 00 |
| Lots Bruxelles-Maritime | 58 50 | . . |
| Charleroi 1905 3 % | F. O. | F. O. |
| Gand 1914 4 % | F. O. | . . |
| Lots Gand 1906 | 59 00 | . . |
| Ixelles 1897 3 % | F. O. | . . |
| Ixelles 1908 3 1/2 % | F. O. | . . |
| Laeken 1895 3 % | F. O. | F. O. |
| Laeken 1905 3 % | F. O. | . . |
| Lots Liége 1860 | 117 50 | . . |
| Lots Liége 1897 | 59 00 | 60 50 |
| Lots Liége 1905 | 60 00 | 61 00 |
| Malines 1885 3 % | F. O. | . . |
| Lots Ostende 1898 | 58 00 | 59 00 |
| Saint-Gilles 1894 3 % | F. O. | . . |
| Saint-Gilles 1904 3 % | F. O. | F. O. |
| Saint-Josse 1894 3 % | F. O. | . . |
| Lots Schaerbeek 1897 | 58 00 | 59 00 |
| Schaerbeek 1894 3 % | F. O. | . . |
| **Banques** | | |
| Banque Belge de Prêts Fonciers | 1000 00 | 1015 00 |
| Banque Belge P. F. obl. 5 % | 457 50 | 462 50 |
| Banque Bruxelles act. | 770 00 | 760 00 |
| Banque Coloniale cap. | 15 00 | . . |
| Banque des Flandres | 1000 00 | . . |
| Banque Nationale | 3250 00 | F. O. |
| Banque Outremer cap. | 400 00 | . . |
| Banque Outremer div. | . . | 80 00 |
| Caisse de Reports obl. | F. O. | . . |
| Crédit Anversois | 875 00 | . . |
| Créd. Fonc. Sud-Amér. 5 % | 457 50 | 462 50 |
| Créd. Fonc. Sud-Amér. 6 % | 1000 00 | 1015 00 |
| Crédit Génér. Liégeois 4 % obl. | 910 00 | . . |
| Crédit Génér. Liégeois act. | . . | 460 00 |
| Crédit National Industriel priv. | 185 00 | . . |
| Crédit National Industriel ord. | 190 00 | . . |
| Crédit National Industriel fond. | 910 00 | . . |
| Société Générale p. rés. | 5200 00 | . . |
| Caisse Propriétaires 4 1/2 % | . . | 375 00 |

| | Achet. | Vend |
|---|---|---|
| Caisse Propriétaires 4 % | . . | 330 00 |
| Industr. et Pastorale 5 % | 457 50 | 462 50 |
| Industr. et Pastorale 6 % | 1000 00 | 1015 00 |
| **Chemins de fer et Tramways** | | |
| Aux. Chem. Brésil 4 % obl. | . | 350 00 |
| Chem. Fer Congo 2 série 4 1/2 % | . | 465 00 |
| Chem. de fer Congo, 5 % | 425 00 | . . |
| Chem. Fer Congo fond. | F. O. | F. O. |
| Grands Lacs act. | 220 00 | . . |
| Voies Ferrées jouiss. | . | 280 00 |
| Welkenraedt 3 % | 325 00 | . . |
| Tramways Anvers 4 % obl. | 440 00 | . . |
| Tramways Anvers cap. | 132 50 | 140 00 |
| Tramways Anvers fond. | 63 00 | 64 00 |
| Tramways Anvers div. | . | 55 00 |
| Tramw. Barcelonne cap. | 215 00 | 217 50 |
| Tramw. Barcelone | 1050 00 | . . |
| Bilbao cap. | 90 00 | . . |
| Tramw. Bruxellois div. | 820 . | 825 00 |
| Tramw. Buenos-Ayres, bons 6 % | 505 00 | . . |
| Tramw. Buenos-Ayres 4 % obl. | 425 00 | . . |
| Tramw. Buenos-Ayres cap. | . . | 93 50 |
| Tramways Buenos-Ayres div. | 38 00 | . . |
| Tramways du Caire jouiss. | 420 00 | 425 00 |
| Tramways Economiques act. | 440 00 | 490 00 |
| Tramw. Electr. Espagne cap. | 111 00 | . . |
| Tramw. Electr. Espagne div. | 43 00 | . . |
| Tr. Electr. en Russie obl. 5 % | . . | 450 00 |
| Tramw. de Kiew cap. | 90 00 | . . |
| Tramw. Kiew obl. | 400 00 | . . |
| Tramw. Liége-Seraing 4 % obl. | 440 00 | . . |
| Tramw. Lille 4 % | 360 00 | . . |
| Tramw. Livourne 4 % | 390 00 | 405 00 |
| Tramw. Mutuelle obl. 4 % | 420 00 | . . |
| Tramw. Odessa 4 1/2 % obl. | . . | 450 00 |
| Tramw. Pays Charleroi, 4 % obl. | 400 00 | . . |
| Tramw. Railw. Electr. cap. | 580 00 | 605 00 |
| Tramw. Railw. et Electr. div. | . . | 580 00 |
| Tramw. Rosario cap. | 80 00 | . . |
| Tramw. Rosario div. | . . | . . |
| Tramw. Rotterdam cap. | 95 00 | . . |
| Rotterdam div. | 20 00 | . . |
| Tramw. Rotterdam obl. | 410 00 | . . |
| Secondaires cap. | . . | 410 00 |
| Tramways Secondaires 4 % obl. | 455 00 | . . |
| Tramways Turin 4 % obl. | 427 50 | . . |
| Financ. de Transports | 940 00 | 975 00 |
| **Métallurgie** | | |
| Alliance (Forges) act. | 560 00 | . . |
| Atel. de Thirian act. | 275 00 | . . |
| Atel. du Thirian obl. | 395 00 | . . |
| Aumetz-la-Paix, 4 1/2 %, obl. | . . | 450 00 |
| Aumetz-la-Paix 5 % obl. | . . | 465 00 |
| Baume (Laminoir) act. | 155 00 | . . |
| Baume (Laminoir) 4 % obl. | . . | 480 00 |
| Baume-Marpent cap. | 1400 00 | . . |
| Cartonch. Russe-Belges div. | 35 00 | . . |

| | Achet. | Vend |
|---|---|---|
| Charleroi Fabr. Fer act. | 900 00 | 975 00 |
| Cockerill | 940 00 | . . |
| Energie | 105 00 | . . |
| Espérance-Longdoz 4 1/2 % obl. | 420 00 | . . |
| Espérance-Longdoz act. | 285 00 | 315 00 |
| Léonard Giot 4 1/2 % obl. | . . | 460 00 |
| Marais (Lamin.) 4 1/2 % obl. | 465 00 | . . |
| Marais (Lamin.) act. | 490 00 | . . |
| Métallurg. Estamp. Donets priv. | 275 00 | F. O. |
| Métall. Est. Donetz div. | 370 00 | 400 00 |
| Métall. Hainaut 6 % obl. | . . | 450 00 |
| Métall. Hainaut act. | 72 00 | . . |
| Monceau-St-Fiacre 4 1/2 % obl. | . . | 465 00 |
| Monceau-St-Fiacre cap. | . . | 150 00 |
| Monceau-St-Fiacre ord. | . . | 85 00 |
| Ougrée-Marihaye act. | 900 00 | . . |
| Providence Belge 4 % obl. | 440 00 | . . |
| Providence Russe 5 % | . . | 475 00 |
| Providence Belge act. | 2050 00 | . . |
| Providence Russe 5 % obl. | . . | 465 00 |
| Providence Russe C | 170 00 | . . |
| Providence Russe B | 440 00 | . . |
| Sambre-et-Moselle ord. | 175 00 | 215 00 |
| Sambre-et-Moselle, gr 4 1/2 | 430 00 | . . |
| Thy-le-Château | 1850 00 | 1900 00 |
| Tôleries de Konstantinowka | 445 00 | . . |
| Toula (Lam.) div. | . . | 45 00 |
| **Charbonnages** | | |
| Anderlues | 640 00 | . . |
| Ans Rocour 5 % obl. | . | 475 00 |
| Abhooz act. | . . | 500 00 |
| Arbre Saint-Michel act. | 320 00 | 340 00 |
| Biélaïa | . . | 10 00 |
| Carabinier | 500 00 | . . |
| Centre du Donetz, ex-rép. | 120 00 | . . |
| Centre de Jumet | 1425 00 | 1450 00 |
| Charbonn. Belges cap. | . | 285 00 |
| Charb. du Hainaut | 260 00 | . . |
| Concorde | . . | 1100 00 |
| Esp. Bonne-Fortune 4 1/2 % obl. | . . | 455 00 |
| Fontaine-l'Evêque | 2600 00 | . . |
| Forte-Taille | 625 00 | . . |
| Gosson | 1700 00 | . . |
| Houillères-Unies 4 1/2 % obl. | . . | 450 00 |
| Houillères-Unies act. | . . | 580 00 |
| Kessales | 1230 00 | . . |
| La Haye act. | 300 00 | . . |
| La Louvière et Sars act. | 205 00 | . . |
| Laura cap. | 725 00 | . . |
| Marcinelle-Nord | 415 00 | . . |
| Mariemont act. | 1950 00 | . . |
| Maurage act. | 1475 00 | . . |
| Monceau-Bayemont | 80 00 | . . |
| Nord-Gilly | 2400 00 | . . |
| Strépy-Bracquegnies act. | 1525 00 | . . |
| Trieu-Kaisin | 1000 00 | . . |
| Unis-Ouest Mons act. | 710 00 | . . |
| **Zincs** | | |
| Asturienne | 4750 00 | . . |
| Austro-Belge act. | 240 00 | . . |
| Nitrates cap. | 70 00 | 82 00 |

| | Achet. | Vend. |
|---|---|---|
| Nouvelle-Montagne 4 1/2 % obl. | . . | 480 00 |
| Nouv.-Montagne act. | 265 00 | . . |
| Overpelt | 700 00 | . . |
| **Glaces-Verreries** | | |
| Glaces d'Auvelais 4 % obl. | 425 00 | . . |
| Glaces de Bohême 4 1/2 % | . . | 465 00 |
| Glaces de Charleroi 4 1/2 % obl. | 445 00 | . . |
| Glac. Nation. Belges, 4 % obl. | . . | 475 00 |
| Verreries Donets | 212 50 | . . |
| **Eau-Eclairage** | | |
| Auxiliaire d'Entr. Electr. priv. | 460 00 | . . |
| Auxiliaire d'Entr. Electr. ord. | . . | . . |
| Eclair. du Centre, 300 fr. obl. | . . | 200 00 |
| Eclair. St-Pétersb. 4 1/2 % obl. | 430 00 | 450 00 |
| Eclair. St-Pétersbourg ord. | . . | 700 00 |
| Electr. Anversoise cap. | 300 00 | 305 00 |
| Electr. Anversoise obl. | 440 00 | . . |
| Electr. Escaut cap. | 110 00 | 115 00 |
| Electr. Escaut div. | 90 00 | 95 00 |
| Electr. Odessa cap. | . . | 135 00 |
| Electr. Odessa ord. | . . | 95 00 |
| Electr. Sofia priv. | . . | 640 00 |
| Electr. Sofia ord. | . . | 700 00 |
| **Textiles-Constructions** | | |
| Coton. du Rouvray priv. | . . | 45 00 |
| Kostroma priv. | 122 50 | . . |
| Kostroma ord. | 12 50 | . . |
| Stalle act. | F. O. | F. O. |
| Tissage Hauzeur | . . | F. O. |
| Cim. Europe Orient. cap. | . . | . . |
| Cim. Europe Orient. jouiss. | . . | . . |
| Cim. Cronfestu priv. | 50 50 | . . |
| Ciments Liégeois | F. O. | F. O. |
| Quenast | 2450 . | F. O. |
| **Coloniales** | | |
| Batangara | 87 50 | . . |
| Bruxell. Cult. Java fond. | . . | 300 00 |
| Delhi Moeda | 100 00 | 130 00 |
| Confina cap. | 27 50 | . . |
| Fauconnier Posth act. | 200 00 | . . |
| Federated cap. | 490 00 | 515 00 |
| Galang Besar | 3 75 | 4 00 |
| Kalitengah | 8 00 | 9 00 |
| Hévéa | 120 00 | . . |
| Huileries de Sumatra | . . | 90 00 |
| Huileries de Sumatra fond. | . . | 110 00 |
| Plantat. Hallet | . . | 145 00 |
| Kasai part. | 56 00 | . . |
| Katanga ord. | 1700 00 | . . |
| Kuala Lumpur act. | 120 00 | 126 50 |
| Lomami ord. | 50 00 | . . |
| Plantat. Mopoli fond. | F. O. | 430 00 |
| Plantat. Annamites | . . | 100 00 |
| Plantat. Lacourt fond. | 325 00 | . . |
| Sennah Rubber | 36 00 | 38 00 |
| Soengei Lipoet | 245 00 | 260 00 |
| Selangor | 155 00 | . . |
| Simkat div. | 290 00 | . . |
| Semadam Cult. | . . | 100 00 |
| Semadam Cult. fond. | . . | 325 00 |
| Union Minière act. | 975 00 | F. O. |

| Divers | Achet. | Vend. |
|---|---|---|
| Astra Romana act. | . . | 1000 00 |
| Belgo-Canad. Pulp. 5 1/2 % obl. | . . | 490 00 |
| Belgo-Canad. Pulp div. | 175 00 | . . |
| Belgo-Canadian Pulp. ord. | . . | 590 00 |
| Bougies de la Cour priv. | F. O. | F. O. |
| Bougies de la Cour ord. | 300 00 | . . |
| Brasser. de l'Etoile cap. | 25 00 | 30 00 |
| Brasseries de Haecht | 180 00 | . . |
| Minoter. et Elévat. 4 1/2 % obl. | . . | 465 00 |
| Grand Bazar | 300 00 | . . |

| | Achet. | Vend. |
|---|---|---|
| Grosnyi 5 % obl. | 495 00 | . . |
| Grosnyi priv. | 2300 00 | 2325 00 |
| Grosnyi ord. | 2265 00 | . . |
| Boryslaw cap. | 80 00 | . . |
| Pétroles Californie cap. | . . | F. O. |
| Pétroles Californie fond. | . . | F. O. |
| Sucrière Européenne cap. | 35 00 | . . |
| Sucrer. Pontelongo 5 % | . . | 445 00 |
| Sucrer. en Roumanie ord. | . . | 800 00 |
| Sucrer. en Roumanie 5 % obl. | 430 00 | 450 00 |
| Sucrer. Routschouc cap. | . . | 285 00 |

### VALEURS ÉTRANGÈRES

| | Achet. | Vend. |
|---|---|---|
| **Allemagne** | | |
| Barmen Elberf., ex-c. obl. | 365 00 | . . |
| Dahlbusch o. 1914 att. | 730 00 | . . |
| **Angleterre** | | |
| Kaiping act. | 43 00 | . . |
| Kaiping 6 % | 490 50 | 497 00 |
| Nitrate Railw. (t. de 10) act. | 285 00 | . . |
| Rio Tinto | 1675 00 | . . |
| Tanganyika (oblig.) | 167 50 | 170 00 |
| **Argentine** | | |
| Rente 5 % 1887 (Mark) | 94 00 | . . |
| Rente 4 1/2 % 1887 Intér. | 91 00 | . . |
| Rente 4 1/2 % 1911 Intér. | 93 00 | . . |
| Rente 4 1/2 % 1888 Extér. | 92 25 | . . |
| Cédules (L.) | F. O. | F. O. |
| Cédules (H) | F. O. | F. O. |
| Cédules Nouvelles | 100 50 | 100 00 |
| **Autriche-Hongrie** | | |
| Magyar, jouiss. | F. O. | |
| **Brésil** | | |
| Rente 4 % 1889 | . . | 64 00 |
| Rente 4 1/2 % | . . | 68 50 |
| Rente 4 % Rescission | . . | . . |
| Rente 4 % 1910 | . . | 64 50 |
| Rente 5 % Fund. (anc.) | 88 00 | 89 00 |
| Nord-Ouest Brésil, 5 % obl. | . . | 100 00 |
| Para Belem 5 % | 245 00 | . . |
| **Canada** | | |
| Barcelona Traction 5 % obl. | 210 00 | . . |
| Madeira-Mamoré 6 % obl. | 225 00 | . . |
| Rio Light (2e) obl. | 355 00 | . . |
| **Egypte** | | |
| Agricole et Industr. 5 % obl. | . . | 130 00 |

| | Achet. | Vend. |
|---|---|---|
| **Espagne** | | |
| Nord Espagne 1re obl. 3 % | 350 00 | . . |
| Pampelune Sp. obl 3 % | 320 00 | . . |
| Real Badajos obl. 5 % | 527 50 | . . |
| Lajar act. | 515 00 | . . |
| Rajah | 875 00 | . . |
| Saragosse act. | 410 00 | . . |
| Saragosse, 1re obl. | . . | 365 00 |
| **France** | | |
| Economiques Nord cap. | . | 825 00 |
| Economiques Nord fond. | . | 1600 00 |
| Métropolitain act. | . | 425 00 |
| **Etats-Unis** | | |
| Brasil Railw. 4 1/2 % obl. | 185 00 | . . |
| **Japon** | | |
| Japon 4 % 1899 | 73 00 | 75 00 |
| Japon 4 1/2 % 1905 | 94 00 | 95 00 |
| Japon Rails | . | 103 50 |
| **Luxembourg** | | |
| Burbach Eich 4 % obl. | . . | . . |
| Burbach Eich 5 % obl. | 475 00 | . . |
| Prince-Henri 5 % obl. | 330 00 | . . |
| Prince-Henri act. | 540 00 | . . |
| Guillaume Luxembourg | 372 50 | . . |
| **Mexique** | | |
| Rente 5 % | . . | 28 50 |
| **Russie** | | |
| Rente 5 % 1906 | 85 00 | . . |
| Rente 4 % 1889 | 74 00 | 76 00 |
| Rente 4 1/2 % 1909 | . . | 80 00 |
| Russe 4 % 1880 | 75 00 | 75 50 |
| Dniéprovienne act. | . . | 2500 00 |
| Kolomna | . . | 400 00 |
| Métall. Russo-Belge | 1430 00 | . . |
| Tann. de l'Azof | 1100 00 | . . |
| **Uruguay** | | |
| Rente 3 1/2 % 1891 | 61 50 | 69 00 |
| Rente 5 % | . . | 89 00 |
| **Roumanie** | | |
| Roumain 4 % 1894 | 80 00 | 82 00 |

(*) *Ce tableau mis à jour paraît le dimanche et le jeudi.*

*Pour toute proposition de transaction relative aux valeurs mentionnées dans le tableau ci-dessus, nos lecteurs sont priés de s'adresser au département financier du journal.*

*F. O. = Faire offre.*